

1.	AVANT-PROPOS	3
	À contre-temps !	3
2.	LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS	5
2.1.	Composition du Conseil Supérieur des Sports	5
2.2.	Activités	5
3.	LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS.....	7
4.	LE SPORT DE COMPETITION	8
4.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives	8
4.2.	Répartition des crédits en 2010	8
4.3.	Les crédits en 2011	10
4.4.	Le congé sportif	14
4.4.1.	Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs	14
4.4.2.	Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	15
4.4.3.	Le congé sportif pour dirigeants et arbitres	17
4.5.	Section de sports d'élite de l'Armée	20
5.	LE SPORT-LOISIR	21
5.1.	« Wibbel & Dribbel »	21
5.2.	Le calendrier sport-loisir	23
5.3.	Les journées nationales.....	23
5.4.	« Fitness Pass » et brevet sportif national.....	24
5.5.	Sport-santé et plan national « Gesond iëssen, méi bewegen »	24
5.6.	Extension du plan d'action national « Gesond iëssen, méi bewegen »	25
5.7.	Mesures en faveur du bénévolat dans le sport.....	27
5.8.	Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »	27
5.9.	Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux	28
5.10.	Le secteur « sport » comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil.....	28
6.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	29
7.	RELATIONS INTERNATIONALES.....	30
7.1.	Forum européen du Sport et réunion informelle des Ministres des Sports.....	30
7.2.	Entrevue à Paris avec une délégation d'Amaury Sport Organisation.....	30
7.3.	Visite à Luxembourg du Président de la FIVB.....	31
7.4.	Réunion informelle des Ministres des Sports à Cracovie les 13/14 octobre 2011...	31
7.5.	Conseil des Ministres des Sports de l'UE à Bruxelles	32
7.6.	Réunion des directeurs des sports à Gdansk.....	33
8.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF	34
8.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	34
8.2.	L'examen médical des jeunes sportifs de la structure « Sport-Etudes »	34
8.3.	L'examen médical des sportifs d'élite	34
8.4.	Le service Sport/Handicap	35
8.5.	La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)	35
8.6.	La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL).....	35
8.7.	Le contrôle antidopage	35
8.8.	La lutte antidopage au niveau international.....	36
8.9.	Contacts internationaux.....	37
9.	LES BASES NAUTIQUES.....	38
9.1.	La base nautique de Lultzhausen.....	38
9.2.	La base nautique de Liefrange	38
10.	EQUIPEMENT SPORTIF	39
10.1.	Le huitième programme quinquennal	39
10.2.	Le neuvième programme quinquennal	40
11.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS.....	42
11.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation	42

11.1.1.	Le bâtiment central	42
11.1.2.	Le stade multisports.....	42
11.1.3.	Autres infrastructures.....	42
11.1.4.	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	42
11.2.	Installations sportives	43
12.	ENEPS	44
12.1.	Les Centres de Formation	44
12.2.	Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	45
13.	DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE SPORT-ÉTUDES	50
13.1.	Organisation	50
13.2.	Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études (SE).....	53
13.3.	Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie	54
13.4.	Suivi individuel.....	54
14.	COQUE	56
14.1.	Le sport.....	56
14.1.1.	Le sport fédéral.....	56
14.1.2.	Le sport scolaire	58
14.1.3.	Le sport-loisir	58
14.2.	Les conférences et séminaires.....	59
14.3.	Les expositions.....	59
14.4.	Les manifestations grand public.....	59
14.5.	La restauration, l'hébergement et le centre de détente	60
14.6.	Les travaux	61
14.7.	Statistiques	63
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS	64

1. AVANT-PROPOS

À contre-temps !

« ô sport, quand tu nous tiens, ... ô sport, qu'on t'adore ou pas », c'est par ce jeu de mots sibyllin que s'était refermée l'introduction du rapport d'activité du Département ministériel des Sports pour l'année 2010. Depuis lors, la roue du temps a tourné et on en sait un peu plus !

Pour la victoire de Contador, dans le Tour de 2010, c'est non ! Tour perdu à l'époque par Andy Schleck sur ennui mécanique dans le Port de Balès, regagné sur tapis vert sur les bords du lac Léman.

Pour le succès espéré d'Andy dans le Tour 2011, tracé à sa guise, c'est encore non, malgré sa fantastique chevauchée dans l'étape du Galibier qui restera à jamais gravée dans la mémoire de tous les fervents du cyclisme.

C'est probablement ça, la célèbre incertitude qui règne dans le sport et qui en fait le charme, aussi. Avec le recul du temps, l'accueil triomphal, voire l'ovation, réservé par toute une nation un soir d'été 2010 à son champion perché sur la plate-forme panoramique d'un bus à impériale tout enrobé de jaune lors d'un défilé sur le champ d'honneur de l'avenue de la Liberté, gagne aujourd'hui tout son sens.

Mais que dire aussi de cette double présence luxembourgeoise des deux frères Schleck sur le podium de Liège-Bastogne-Liège et du Tour à Paris en 2011 ? Du jamais vu dans le Tour en 98 éditions, du jamais vécu non plus par le sport grand-ducal depuis 100 ans et la mise en place de ses structures ancestrales.

La victoire, ou la défaite, contre toute attente dans une épreuve donnée, n'empêche pas pour autant un nombre toujours croissant d'athlètes luxembourgeois d'arriver et de se maintenir parmi l'élite mondiale depuis plusieurs années maintenant.

A côté des exploits de nos meilleurs cyclistes, ces confirmations sont nombreuses et tout aussi encourageantes dans les disciplines les plus diverses :

- Anibal Coimbra, Kevin Haas et Steve Blasen, champion du monde respectivement en powerlifting, en boxe thaï et aux jeux de quilles ;
- Bob Jungels, vice-champion d'Europe espoirs du contre-la-montre en cyclisme ;
- Marcel Ewen, 3^e du derby de Hambourg en équitation ;
- Dirk Bockel, à un pas du podium de « l'Ironman » à Hawaï ;
- Jeff Henckels, 6^e des Championnats du Monde en tir à l'arc à Turin ;
- Ni Xia Lian, 10^e du ranking européen et la 12^e place des nos pongistes féminines au Championnat d'Europe de tennis de table à Gdansk ;
- Marie Muller, 16^e au classement mondial de judo dans sa catégorie (-52 kg) ;
- Gilles Muller, battu seulement par le numéro 2 mondial Rafaël Nadal au 3^e tour de Wimbledon et en 1/8 de finales de l'US Open ;
- Les succès en Coupe d'Europe tant en football, qu'en handball et en volleyball ;
- Les victoires et remis obtenus par notre équipe nationale de football ;
- Laurent Carnol, demi-finaliste aux Championnats du monde de natation sur 200m brasse ;
- La rafle de médailles (8) ramenées par Raphaël Stacchiotti des Jeux des Petits Etats d'Europe au Liechtenstein ponctués par une 2^e place de la délégation luxembourgeoise au tableau des médailles ;

ne constituent qu'une liste très incomplète des moments forts d'une année sportive 2011 riche en émotions et en satisfactions pour notre pays.

Voilà donc quelques années déjà, qu'en des temps difficiles sur le plan économique, le Luxembourg jouit en revanche d'une santé sportive qu'il n'avait plus connue depuis belle lurette, même si la victoire vient, parfois, à contretemps.

La volonté du gouvernement de continuer à investir dans cette santé sportive du pays, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles du moment, n'est pourtant pas à contre-courant, mais conforme à une politique s'inscrivant dans la durée et bénéfique à de multiples égards pour l'ensemble de la population. Ceci vaut notamment pour les efforts déployés, en coopération avec de nombreuses communes, au niveau des infrastructures sportives, outil indispensable à la pratique sportive de tout âge et à tous les niveaux.

C'est dans cet esprit aussi que le Département ministériel des Sports soutient l'initiative de doter le pays d'un stade national de football de notre temps ainsi que des infrastructures sportives qui manquent à ce jour à son plein épanouissement comme notamment un vélodrome qui fait défaut au Luxembourg depuis plus de 45 ans.

Dans le même ordre d'idées, le démarrage en 2011 des travaux de construction du lycée des sports sur le site de l'INS constitue à la fois un progrès notable et un garant pour le développement futur de nos jeunes talents sportifs.

2. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

2.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005.

Le Conseil supérieur des sports est composé actuellement comme suit :

- membres du bureau :
M. Denis SCUTO, président
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du C.O.S.L.
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général
- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :
Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Fernand GUTH, membre du Conseil d'administration
- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport :
M. Jos FABER,
M. Raymond HASTERT,
M. Francis JEITZ,
Mme Véronique LINSTER,
- représentants de départements ministériels :
M. Frank GANSEN, représentant du Ministère de la Santé
M. Michel LANNERS, représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
M. Nico MEISCH, représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- secrétaire administratif :
M. Carlo HASTERT du Département ministériel des Sports.

Au cours de l'année 2011, il y a eu un seul changement au niveau de la composition, Mme Véronique Linster ayant été nommée membre du Conseil supérieur en date du 24.8.2011 en remplacement de Mme Tessy Scholtes.

2.2. Activités

Au cours de 6 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- formulé ses considérations sur le projet de budget 2012 en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour le

développement du sport d'élite, dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ;

- avisé le projet de règlement grand-ducal concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées ;
- formulé ses commentaires au sujet de l'avant-projet de loi portant création du Sportlycée ;
- commenté le projet de règlement grand-ducal établissant une 2e liste de projets à subventionner dans le cadre du 9e programme quinquennal d'équipement sportif tout en entendant les explications au sujet des orientations futures en matière de subventionnement des projets sportifs ;
- insisté sur la mise en place d'une infrastructure sportive adéquate à Esch-Belval après avoir rappelé le programme de construction établi par les partenaires intéressés : Université de Luxembourg, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et Département ministériel des sports ;
- entendu les premières explications sur le projet d'un concept national sportif ;
- commenté les objectifs définis dans les différents centres d'intérêts et suivi de près la mise en place du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » ;
- suivi de près les travaux de réforme de la formation des entraîneurs de l'ENEPS ;
- révisé les critères d'allocation pour les subsides ordinaires aux clubs afin de tenir compte des activités des dirigeants bénévoles tout en simplifiant la procédure de présentation et d'allocation.

3. LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

Comme à l'accoutumée, le Ministre des Sports et le Président du C.O.S.L. se sont réunis avec leurs équipes respectives pour débattre des sujets d'actualité.

Comme chaque année, les explications au sujet du budget figuraient à l'ordre du jour.

Le Département ministériel des Sports a entretenu ses relations étroites avec le C.O.S.L. et plusieurs échanges de vue concernant les sujets suivants ont eu lieu :

- le budget de l'Etat 2011 ;
- le bénévolat et les mesures à envisager ;
- la lutte contre le dopage ;
- les mesures de promotion dans l'intérêt du sport scolaire ;
- le Sportlycée ;
- la réforme des entraîneurs ;
- l'impact de la Commission européenne sur le sport au Luxembourg ;
- le concept global du sport au Luxembourg.

Dans le domaine de la réforme des entraîneurs notamment, le Département ministériel des Sports et le C.O.S.L. ont collaboré de façon très étroite et continue pour s'accorder sur les principes et pour arrêter les grandes lignes. Au bout des travaux, le Département ministériel des Sports a décidé de collaborer avec l'association des entraîneurs canadiens pour acquérir leur programme de formation, basé sur le principe du LTAD (Long Term Athlete Development), pour se doter d'un système de formation moderne et performant.

D'autre part, un groupe de travail bilatéral pour l'élaboration du concept global pour le sport luxembourgeois s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter les diverses étapes de réalisation ainsi que des démarches à suivre.

A chaque entrevue rangeaient parmi les points cruciaux l'organisation imminente des festivités du centenaire du C.O.S.L. ainsi que l'organisation, en 2013, des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg.

4. LE SPORT DE COMPETITION

4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2011 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2012 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2010 et indique les fonds disponibles en 2011 dont l'attribution reste similaire. Il y a lieu de relever particulièrement l'inscription d'un crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 € dès l'exercice 2008. L'affectation des fonds supplémentaires est détaillée sous 4.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.020, 33.021 et 33.022)

chiffres en euros

Exercice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonctionnement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraînement fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres administratifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program. Sportifs ; armée	CREDIT 33.014 Mesures de promotion sport d'élite	TOTAL DES AIDES	Variation en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	4.429.275	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	4.526.025	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	4.912.495	8,53

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

4.2. Répartition des crédits en 2010

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 4.218.900 à 4.429.275 €, soit une hausse de presque 5%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 638.306 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ainsi que 19.000 € pour le sport pour personnes handicapées ;
- 351.023 € à titre de 120 subsides extraordinaires aux fédérations et 73.444 € dans l'intérêt de 40 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles; le nombre des aides accordées diminue de 31 unités par rapport à l'année précédente ;
- 264.833 € en tant que subsides ordinaires à 310 clubs en rappelant que les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour

l'ensemble des sportifs, notamment des jeunes, et que les formulaires ont été réduits dans le cadre de la simplification administrative ;

- 346.500 € à titre de participation aux indemnités versées par 24 fédérations à des secrétaires administratifs, totalisant 23,6 tâches sur les 33,9 tâches en place.

Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 45% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 35.000 € pour une tâche complète, soit une aide maximale de 15.750 € ;
 - la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLSE, FLTT et FLT ;
- 151.586 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif pour la direction fédérale et l'évacuation des tâches journalières de 3 fédérations importantes, à savoir la FLBB, la FLNS et la FLTT ;
 - 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et 50.000 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central;
 - 468.451 € à titre de contribution particulière pour 6 tâches complètes et 2 tâches partielles de directeur technique existant auprès des 8 fédérations suivantes: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète), FLGYM et FLVB (chaque fois 1/2 tâche);
 - 2.664.451 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 36 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée.

L'enveloppe particulière de 412.500 € pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à plus de 2,6 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports.

Un premier bilan a été réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur fin 2009/début 2010 pour suivre la mise en œuvre des programmes fédéraux pluriannuels et constater en temps utile des décalages par rapport aux planifications. Un bilan intermédiaire plus approfondi sera réalisé après trois années et donc fin 2011/début 2012.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 279.630 € de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation d'entraîneurs des centres de formation de 13 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 219.000 € versées aux fédérations et de 80.710 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir de:

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;

- les F.L.H.G. et F.L.S.G. le centre national des sports de glace (patinoire) à Kockelscheuer ;
- la M.U.L. le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- la F.L.Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.T.A. le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 31.384 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

4.3. Les crédits en 2011

Pour 2011, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 4.526.025 € et accusent donc une majoration de 2,18% par rapport à l'année précédente.

Dans le détail sont prévus :

- 587.600 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations;
- 1.190.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS (de l'ordre de 250.000 €) sont à ajouter aux contributions directes pour avoir le total de l'investissement pour l'entraînement fédéral ;
- 673.800 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 81.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.084.125 € pour les cadres administratifs dont 362.250 € pour contribuer à l'indemnisation de 23 tâches complètes de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 421.875 € pour 7,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 250.000 € est prévu pour 5 gestionnaires administratifs engagés auprès de 4 fédérations importantes et le C.O.S.L. Une 3^e ligne de crédit permet de participer forfaitairement à raison de 50.000 € au fonctionnement administratif du C.O.S.L.

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 45% jusqu'à la dépense maximale de 35.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 62.500 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux ainsi que les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction du degré de qualification.

- 478.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre de programmes de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des candidats olympiques est de 175.000 € en 2011.

La convention entre le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Londres.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2011 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;
- 290.500 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2010 » ci-devant. S'y ajoute le centre national des sports pour personnes handicapées depuis 2007. L'utilisation sportive de ce centre est déterminée sur la base d'une convention entre le « Rehazenter », le Département ministériel des Sports et le Ministère de la Santé.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 32.000 € en 2011.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations en 2010
articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS											TOTAL aides fédérations	% total des crédits
	Fonctionnemen fédéral	Subsides sport-loisir 33.011	Bénévolat 33.016	Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral Concepts fédéraux et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. non prof. 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Cadres admi- nistratifs 33.013		
Aéronautisme	10 200,00	-	500,00	1 260,00	1	-	-	-	-	1 515,00	0,50	13 475,00	0,32
Alpaps	6 200,00	-	-	7 000,00	1	-	-	-	-	6 860,00	0,50	20 060,00	0,47
Arts martiaux	34 800,00	-	500,00	2 010,00	1	192 127,00	2,00	19	-	18 250,00	1,00	237 687,00	5,58
Athlétisme	32 500,00	-	500,00	21 398,00	8	195 716,00	2,00	8	1,00	22 188,00	1,30	262 302,00	6,16
Automobilisme	4 400,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	2 953,00	-	7 853,00	0,18
Badminton	18 700,00	-	500,00	-	-	80 547,00	2,00	-	-	7 875,00	0,50	107 622,00	2,53
Basketball	54 400,00	-	500,00	42 333,00	12	292 687,00	2,50	23	1,00	40 864,00	1,50	420 784,00	9,89
Basketball corporatif	3 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 500,00	0,08
Billard	4 100,00	-	-	4 335,00	2	2 424,00	-	3	-	-	-	10 859,00	0,26
Boules et pétanque	3 700,00	-	500,00	3 764,00	2	1 512,00	-	5	-	-	-	9 476,00	0,22
Boxe	3 200,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 700,00	0,09
Canoe/kayak	7 800,00	-	-	10 673,00	6	14 022,00	-	1	-	-	-	32 495,00	0,76
Cricket	1 100,00	1 000,00	-	-	-	1 382,00	-	-	-	-	-	3 482,00	0,08
Cyclisme	26 300,00	-	500,00	24 498,00	8	185 581,00	2,00	3	-	17 588,00	1,00	244 467,00	5,74
Danse	1 900,00	-	500,00	10 175,00	3	16 000,00	-	3	-	-	-	28 575,00	0,67
Darts	2 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 100,00	0,05
Echecs	4 100,00	-	500,00	4 067,00	2	6 527,00	-	1	-	-	-	15 194,00	0,36
Equitation	9 400,00	-	-	-	-	32 407,00	-	4	-	25 702,00	1,50	67 509,00	1,59
Escalade/alpinisme	5 000,00	-	-	916,00	1	3 387,00	-	-	-	-	-	9 303,00	0,22
Escrime	9 300,00	-	500,00	7 817,00	4	4 200,00	-	4	-	-	-	21 817,00	0,51
Football	43 500,00	-	500,00	12 460,00	3	145 725,00	2,00	24	1,00	39 375,00	2,50	241 560,00	5,67
Football corporatif	4 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 200,00	0,10
American football	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300,00	0,01
Golf	3 400,00	-	-	2 073,00	2	7 434,00	-	1	-	-	-	12 907,00	0,30
Golf sur pistes	3 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000,00	0,07
Gymnastique	33 400,00	1 000,00	500,00	8 226,00	3	121 971,00	2,25	-	0,50	10 426,00	0,50	175 523,00	4,12
Haltérod./lutte/powerl.	7 800,00	-	500,00	13 043,00	5	6 551,00	-	1	-	2 797,00	0,33	30 691,00	0,72
Handball	33 100,00	-	-	1 500,00	1	176 097,00	1,00	-	1,00	27 553,00	1,225	238 250,00	5,60
Handicapés	9 700,00	-	500,00	13 344,00	4	-	-	-	-	-	-	23 544,00	0,55
Hockey sur gazon	822,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	822,00	0,02
Hockey sur glace	3 400,00	-	-	-	-	8 610,00	0,50	3	-	-	-	12 010,00	0,28
Indiaca	1 300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 300,00	0,03
Kickersport	1 646,00	-	-	4 884,00	2	-	-	-	-	-	-	6 530,00	0,15
Korfbal	1 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	0,02
Marche populaire	4 000,00	3 400,00	500,00	-	-	-	-	-	-	3 780,00	0,50	11 680,00	0,27
Moto-cyclisme	4 400,00	-	-	986,00	1	3 882,00	-	7	-	6 292,00	0,50	15 560,00	0,37
Natation/sauvetage	31 400,00	2 500,00	500,00	23 410,00	5	120 363,00	2,00	-	1,00	52 227,00	1,25	220 400,00	5,18
Pêche sportive	5 100,00	-	500,00	11 874,00	4	7 107,00	-	5	-	7 875,00	0,50	32 456,00	0,76
Quilles	6 900,00	-	500,00	-	-	6 300,00	-	5	-	15 750,00	1,00	29 450,00	0,69
Rugby	12 200,00	-	-	13 017,00	3	33 000,00	0,75	-	-	-	-	58 217,00	1,37
Ski	5 400,00	-	-	-	-	17 448,00	-	3	-	-	-	22 848,00	0,54
Ski nautique	3 900,00	-	-	-	-	3 442,00	-	2	-	6 525,00	0,50	13 867,00	0,33
Sports de glace	8 200,00	-	500,00	5 594,00	4	12 473,00	-	7	-	-	-	26 767,00	0,63
Sports santé	3 100,00	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 600,00	0,08
Sports sub-aquat.	4 400,00	-	500,00	-	-	998,00	-	5	-	-	-	5 898,00	0,14
Squash	3 500,00	-	-	5 597,00	3	3 526,00	-	2	-	-	-	12 623,00	0,30
Tennis	38 900,00	-	500,00	17 926,00	5	143 500,00	1,00	2	1,00	34 000,00	2,00	234 826,00	5,52
Tennis de table	49 700,00	-	500,00	30 953,17	7	337 729,00	2,25	15	1,00	73 625,00	1,50	462 507,17	10,87
Tir à l'arc	11 400,00	-	500,00	1 992,00	3	10 053,00	-	1	-	-	-	23 945,00	0,56
Tir aux armes sport.	12 400,00	-	500,00	10 733,00	4	16 841,00	-	3	-	7 875,00	0,50	48 349,00	1,14
Triathlon	13 400,00	-	500,00	6 115,00	3	103 785,00	1,50	4	-	3 471,00	-	121 839,18	2,86
Voile	1 738,00	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1 738,00	0,04
Volleyball	29 000,00	-	500,00	25 711,00	6	164 097,00	1,50	6	0,50	14 558,00	1,00	223 866,00	5,26
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	8 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 000,00	0,19
LASEP	-	8 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 000,00	0,19
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	500,00	-	-	-	-	-	-	-	-	500,00	0,01
Comité Olympique	-	15 100,00	143 900,00	1 339,00	1	185 000,00	-	-	1,00	50 000,00	-	395 339,00	9,29
TOTAUX	638 306,00	39 000,00	159 400,00	351 023,17	120	2 664 451,00	25,25	171	9,00	499 924,00	21,61	4 256 672,35	100,00
Nbre des bénéficiaire	53 féd.	6 féd.+COSL	31 féd.+COSL	120 dem.		36 féd. + COSL				24 féd.+COSL			

- remarques: 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux clubs en 2010

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS					
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	13 681,41	24	-	-	-	13 681,41
Athlétisme	11 005,33	9	3 400,00	6 236,00	3	20 641,33
Automobilisme	-	-	-	-	-	-
Badminton	1 926,63	4	-	1 627,00	1	3 553,63
Basketball	32 593,17	31	-	-	-	32 593,17
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	-	-	-
Boxe	-	-	-	-	-	-
Canoë/kayak	548,61	2	-	-	-	548,61
Cricket	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	2 586,59	8	300,00	-	-	2 886,59
Danse	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	4 760,00	5	4 760,00
Equitation	1 791,59	5	-	-	-	1 791,59
Escalade/alpinisme	1 119,65	2	-	-	-	1 119,65
Escrime	1 338,88	5	-	5 000,00	1	6 338,88
Football	105 360,82	90	-	1 250,00	1	106 610,82
Football corporatif	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	17 822,55	19	-	-	-	17 822,55
Haltéro./lutte/powerl.	-	-	-	-	-	-
Handball	14 219,98	16	-	31 637,00	11	45 856,98
Handicapés	-	-	-	-	-	-
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	1 608,33	1	-	-	-	1 608,33
Indiaca	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-
Korfball	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	250,00	1	-	-	-	250,00
Natation/sauvetage	8 751,73	11	-	4 000,00	1	12 751,73
Pêche sportive	-	-	-	1 679,00	1	1 679,00
Quilles	-	-	-	1 036,00	2	1 036,00
Rugby	2 201,32	2	-	-	-	2 201,32
Ski	250,00	1	-	-	-	250,00
Ski nautique	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	1 041,07	2	-	-	-	1 041,07
Sports santé	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	-	-	-
Tennis	22 107,21	27	-	-	-	22 107,21
Tennis de table	15 216,08	33	-	6 087,00	6	21 303,08
Tir à l'arc	1 841,22	5	-	-	-	1 841,22
Tir aux armes sport.	673,24	1	-	-	-	673,24
Triathlon	-	-	1 500,00	3 000,00	1	4 500,00
Voile	-	-	-	1 500,00	1	1 500,00
Volleyball	6 897,42	11	-	-	-	6 897,42
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	5 632,00	6	5 632,00
LASEP	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	264 832,83	310	5 200,00	73 444,00	40	343 476,83
Nbre des bénéficiaires	310		7 clubs	40 dem.		

4.4. Le congé sportif

Les travaux de révision du règlement grand-ducal du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif ont été menés à bonne fin au courant de l'année 2011 de sorte que le nouveau règlement afférent daté du 13 septembre 2011 a pu sortir ses effets à partir de sa date de publication au Mémorial A – 203 le 28 septembre 2011.

A côté d'un indispensable toilettage de texte, cette révision a pris soin d'adapter, d'ajuster ou de préciser certaines dispositions du règlement afin de mettre en concordance le texte réglementaire actuel avec les dérogations décidées et accordées par le Conseil de Gouvernement au fil du temps depuis 1991. Ceci vaut notamment pour ce qui est de la préparation et de la participation olympique de nos meilleures athlètes et les possibilités offertes aux arbitres luxembourgeois à officier sur le plan international de haut niveau.

La seconde partie des amendements opérés tient compte de l'évolution du monde sportif de ces dernières décennies notamment sur le plan de l'encadrement (médical, paramédical, psychologique et technique) toujours plus poussé des athlètes d'élite et de haut niveau. Dans cet ordre d'idées, le congé sportif du personnel d'encadrement a été aligné dans certains cas à celui des athlètes dans l'intérêt de la meilleure représentativité internationale possible.

4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour l'année 2011, le tableau repris à la fin du présent chapitre affiche, avec 1.911 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total largement supérieur à celui de 2010 (1.262). Les 1.911 jours se répartissent sur 228 bénéficiaires relevant de 28 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Si le nombre des fédérations bénéficiaires (+1) ne varie que peu, le nombre des personnes bénéficiaires est en forte augmentation par rapport à 2010 (+72). Ce constat s'explique par l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2011 avec une très forte délégation.

Le nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » atteint un nouveau seuil record (1.710 jours) pour revenir au niveau de l'année 2007 (1.694). Après avoir connu donc une régression constante depuis 2007, le tableau ci-après reprend son évolution en dents de scie générée traditionnellement par la participation aux Jeux des petits Etats d'Europe lors des années impaires.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit plus de 88% du montant global de 382.112 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées.

Evolution du congé sportif accordés aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911

Lesdits 1.911 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 1.328 jours aux athlètes dont 351 jours pour des stages de préparation et 977 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 583 jours pour les accompagnateurs.

La part des jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport au nombre de jours accordés aux athlètes diminue de 33 à 26,5%, fait imputable là encore aux Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

89,48 % du congé alloué (+1%), soit 1.710 jours, ont donné lieu à un remboursement ; en revanche, seulement 10,52% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Après être resté plus ou moins au même niveau (entre 203 et 207 €) entre 2005 et 2009, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs reste désormais en-dessous du seuil des 200 € avec 197 € en 2010 et 198 € en 2011.

4.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est resté fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

Dans l'attente des sélections définitives par le C.O.S.L. en vue des J.O. de Londres 2012, rares ont été les athlètes et les dirigeants à bénéficier en 2011 des conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- Dérégation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2011 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football alors que les autres athlètes de sports collectifs ne dépassent que très rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis. L'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 reste assez stable à en juger par les statistiques qui atteignent toutefois un nouveau record avec 624 jours accordés.

2006 : 509 jours ;
2007 : 601 jours ;
2008 : 608 jours ;
2009 : 529 jours ;
2010 : 536 jours ;
2011 : 624 jours ;

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur les 6 dernières années reste donc davantage fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux championnats d'Europe ou du Monde), ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En dépit du processus de rajeunissement du cadre de l'équipe nationale, le programme bien fourni en rencontres officielles de la FLF a généré pour 2011 une sensible augmentation du congé sportif accordé qui passe de 234 à 290 jours. Ceci entraîne un relèvement conséquent des dépenses de l'ordre de 8.000 € en 2011, l'ensemble des 290 jours de congé sportif accordés ayant donné lieu à un remboursement. Les 290 jours ont été octroyés à 14 joueurs et 1 accompagnateur pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 38.280 €.

A noter que 6 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint, voire dépassé, en 2011 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Département ministériel des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allégements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball

pour laquelle l'octroi de congé sportif est en légère hausse pour passer de 72 jours en 2010 à 77 jours en 2011 pour 8 joueurs et 2 accompagnateurs. 75 jours ont donné lieu à un remboursement pour un montant de 12.898 € contre 9.546 en 2010. Aucun joueur n'a dépassé en 2011 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

A noter qu'au préalable l'octroi de congé sportif avait été en constante régression pendant 4 ans, passant de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 puis à 89 jours en 2009 enfin à 72 jours en 2010.

- les équipes nationales de basketball

qui, connaissent une très forte augmentation du congé sportif accordé pour passer de 85 jours en 2010 à 153 jours pour l'année 2011 pour 6 sportifs et 10 officiels qui en bénéficient. Un total de 113 jours est remboursé pour un montant de 19.374 €, soit un doublement du coût généré. Seul un joueur dépasse le seuil normal des 12 jours.

- les équipes nationales de volleyball

dont le congé sportif accordé atteint en 2011 son niveau le plus bas depuis 2007 pour redescendre de 113 jours en 2010 à 75 jours en 2011 pour 11 athlètes et 3 officiels. 58 jours ont été remboursés en 2011 pour un montant de 12.426 € contre 98 jours en 2010. Le processus de rajeunissement des équipes nationales de volleyball constitue la raison principale de cette régression importante du congé sportif octroyé aux équipes nationales de la FLVB en dépit d'un programme sportif chargé. Seul un sportif atteint le seuil normal des 12 jours.

- l'équipe nationale de hockey sur glace

Un congé sportif pour un total de 44 jours (+12 jours par rapport à 2010) a été accordé à 8 sportifs et 3 officiels pour l'année 2011. Sur les 44 jours accordés, 32 jours ont donné lieu à un remboursement pour un montant de 6.781 €.

- Equipes nationales de tennis de table

Dans la perspective des J.O. de Londres 2012, l'évolution du congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT va croissante depuis deux ans passant de 165 jours en 2010 à 185 jours en 2011 pour 4 sportifs et 2 accompagnateurs. 169 jours ont été remboursés pour un total de 37.067 € contre 33.635 € en 2010.

4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

283 jours de congé sportif (-58 jours par rapport à 2010) ont été accordés pour l'année 2011 à 52 arbitres et dirigeants (techniques et administratifs). Si, en volume, le congé sportif accordé en 2011 dans cette catégorie est donc de nouveau en régression (de 413 en 2008 à 360 jours en 2009 pour 341 jours en 2010), le nombre de bénéficiaires est resté stable sur les trois dernières années (54 en 2008, 59 en 2009, 55 en 2010 et 52 en 2011).

Sur les 283 jours accordés, seuls 168 jours ont été remboursés (-69 jours par rapport à 2010) pour un montant de 44.113 €, ce qui représente 11,54% des crédits répartis. Autant en volume qu'en termes de dépenses, il s'agit du niveau le plus bas jamais enregistré dans cette catégorie depuis l'an 2000, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 166 jours (-63 j.) à des arbitres et juges, régression imputable à une moins forte demande de la part des arbitres internationaux de la FLF pour 2011;
- 60 jours (+7 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 53 jours (+ 0 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 4 jours (-2 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2011 pour la catégorie des dirigeants et arbitres accuse une baisse conséquente de 35% par rapport à 2010, soit 24.188 €.

Pour les dirigeants, le coût moyen d'une journée de congé sportif redescend du taux record de 2010 (288 €) au niveau de l'année 2009, soit 269 €.

Le coût moyen pour un dirigeant dépasse ainsi de 71 € celui des sportifs dont la plupart ne sont qu'au début de leur carrière professionnelle.

Conclusions finales

Par rapport à l'année précédente, on peut retenir les faits marquants suivants :

- Hausse sensible du congé sportif accordé de 1.603 à 2.194 jours (+ 36,9%);
- Hausse du nombre de jours remboursés de 1.354 à 1.878 jours (+ 38,7%
- Hausse des dépenses engendrées de 286.769 à 382.112 € (+33,2%)
- Hausse des fédérations bénéficiaires de 31 à 34 ;
- hausse du nombre de bénéficiaires de 209 à 280 ;

Doté de 342.090 €, le crédit de 2011 n'a pas été suffisant pour satisfaire toutes les demandes de sorte qu'un dépassement de 20.000 € a été sollicité et accordé alors que le solde sera remboursé sur l'exercice budgétaire de 2012.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2011

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	6	10	16	111	42	153	113	40	19.374	171
	FLF	14	1	15	142	148	290	290	0	38.280	132
	FLH	8	2	10	30	47	77	75	2	12.898	172
	FLHG	8	3	11	44	0	44	32	12	6.781	212
	FLR	2	1	3	3	0	3	3	0	854	285
	FLVB	11	3	14	42	33	75	58	17	12.426	214
sous-total		49	20	69	372	270	642	571	71	90.613	159
Sports individuels:	ACL	2	0	2	24	0	24	24	0	5.800	242
	ALPAPS	20	8	28	308	0	308	297	11	44.798	151
	COSL	34	27	61	251	0	251	219	32	60.092	274
	FAL	1	0	1	2	0	2	2	0	400	200
	FELUBA	0	1	1	0	3	3	3	0	429	143
	FLA	10	4	14	52	0	52	23	29	4.484	195
	FLAM	0	2	2	31	16	47	47	0	14.545	309
	FLCK	2	1	3	50	35	85	85	0	18.894	222
	FLDE	1	0	1	3	0	3	3	0	600	200
	FLHLP	1	1	2	40	0	40	40	0	10.732	268
	FLNS	0	1	1	13	12	25	25	0	7.700	308
	FLPS	6	1	7	11	0	11	5	6	800	160
	FLQ	7	0	7	21	0	21	21	0	3.712	177
	FLSG	0	1	1	3	0	3	3	0	900	300
	FLT	2	3	5	59	0	59	54	5	17.403	322
	FLTA	3	0	3	38	24	62	58	4	6.000	103
	FLTAS	2	1	3	18	0	18	18	0	3.656	203
	FLTRI	0	1	1	1	0	1	1	0	300	300
	FLTT	4	2	6	133	52	185	169	16	37.067	219
	FSCL	2	4	6	61	0	61	36	25	7.624	212
	FSL	3	1	4	8	0	8	6	2	1.450	242
sous-total		100	59	159	1.127	142	1.269	1.139	130	247.386	217
Total		149	79	228	1.499	412	1.911	1.710	201	337.999	198

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2011

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	2	5	7	5	0	0	40	45	26	19	6.409	247
	FLF	2	3	5	18	0	3	21	42	30	12	7.659	255
	FLHG	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1.357	271
	FLVB	1	2	3	6	0	0	9	15	3	12	753	251
sous-total		6	10	16	34	0	3	70	107	64	43	16.178	253
Sports individuels:	ALPAPS	0	3	3	0	0	0	27	27	19	8	4.413	232
	COSL	3	1	4	7	0	0	4	11	11	0	3.066	279
	FLA	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	200	200
	FLAB	1	0	1	0	5	0	0	5	5	0	1.000	200
	FLAM	0	1	1	6	0	0	7	13	0	13	0	0
	FLB	0	1	1	0	0	0	9	9	9	0	1.650	183
	FLE	1	0	1	4	0	0	0	4	4	0	1.600	400
	FLGYM	0	1	1	0	0	0	6	6	6	0	2.195	366
	FLHLP	0	1	1	0	0	0	18	18	0	18	0	0
	FLMP	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0
	FLNS	1	2	3	0	5	0	10	15	15	0	4.960	331
	FLT	6	1	7	0	22	0	7	29	4	25	600	150
	FLTAS	5	0	5	0	15	0	0	15	15	0	3.600	240
	FLTT	3	0	3	7	6	0	0	13	7	6	2.870	410
	LASEL	0	2	2	0	0	0	8	8	8	0	1.781	223
sous-total		23	13	36	26	53	1	96	176	104	72	27.935	269
Total		29	23	52	60	53	4	166	283	168	115	44.113	263
Total général				280				2.194		1.878	316	382.112	203

4.5. Section de sports d'élite de l'Armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'Armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2011, les 13 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

	Nom	Prénom	Fédération	Date incorporation	Date admission SSEA
1	EWEN	Marcel	Equitation	19 09 2005	30 01 2006
2	BOCKEL	Dirk	Triathlon	19 09 2005	30 01 2006
3	ROSEN	Guy	Danse amateur	23 01 2006	02 06 2006
4	PETERS	Kari	Ski de fond	22 01 2008	15 05 2008
5	SCHROEDER	Eric	Handball	09 09 2008	14 01 2009
6	MULLER	Marie	FLAM-Judo	05 01 2009	27 04 2009
7	PALGEN	Sascha	Gymnastique	05 01 2009	27 04 2009
8	MICHELY	Gilles	Tennis de table	27 04 2009	09 09 2009
9	HENSEN	Thierry	Handball	07 09 2009	21 12 2009
10	MELMER	Illaria	FLAM-Karaté	07 09 2009	21 12 2009
11	MOSSONG	Lynn	FLAM-Judo	07 09 2009	21 12 2009
12	KOHL	Max	Handball	06 09 2010	07 01 2011
13	VERSCHAEREN	Alexandre	Golf	03 01 2011	29 04 2011
14	FAUTSCH*	Lis	Escrime-épée	05 09 2011	06 01 2012
15	RODENBOURG*	Alexandre	Basketball	05 09 2011	06 01 2012
16	SABOTIC*	Elmin	FLAM-Karaté	05 09 2011	06 01 2012

* ces sportifs ont été incorporés en 2011, mais leur admission à la SSEA se situe en 2012

5. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports a abordé cette mission à travers une double approche : d'un côté concevoir et mettre en œuvre des initiatives propres en continuant son rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

5.1. « Wibbel & Dribbel »

Ainsi on assiste en 2011, pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire, à la 21^e édition du « Wibbel & Dribbel », action de promotion sportive créée en 1991 au vu de la nécessité de susciter et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport, faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles, détecter des talents et les orienter vers la pratique en club (c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif).

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers quelque quatorze ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans faille et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007, l'action a été déplacée dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Dès 2008, le site de la Coque a été maintenu sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries. En 2010, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel & Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

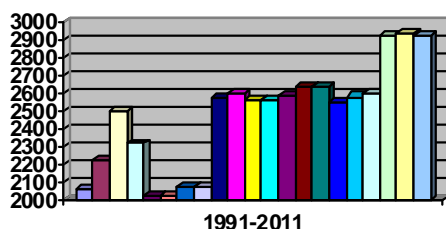
La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers la Coque ainsi que le concours des 14 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assurée par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confère à l'action une atmosphère de fête et de détente. Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2012, également à la Coque, est déjà programmée.

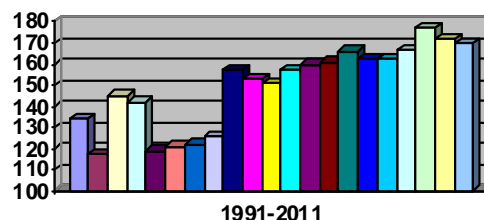
Relevé des participations au « Wibbel & Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66
2010	2933	172	83	141	69
2011	2921	170	82	150	74

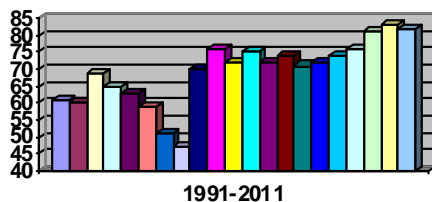
élèves participants



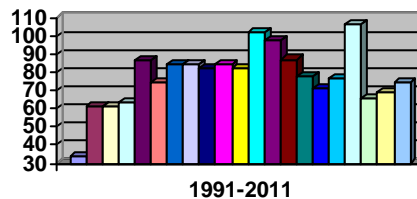
classes participantes



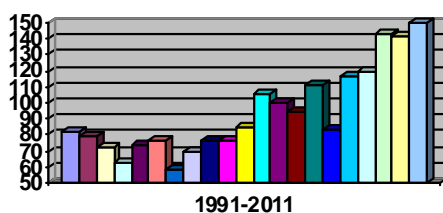
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



5.2. Le calendrier sport-loisir

Autre action traditionnelle du service sport-loisir du Département ministériel des Sports est la production de la 26^e édition du calendrier du sport-loisir en 9 000 exemplaires. Ce calendrier regroupe les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Le document, dont la diffusion est assurée dans de nombreux points accessibles au grand public, est doublé par l'apparition en ligne sur le portail du sport www.sport.public.lu. Il permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

5.3. Les journées nationales

Le département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 12 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée nationale de la Gymnastique, organisée par la FLGym
Samedi, le 7 mai 2011 au Centre national Sportif et Culturel d'Coque
- Journée Nationale du Walking, organisée par le Syndicat d'Initiative de Clervaux
Dimanche, le 12 juin 2011 à Clervaux
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 19 juin 2011 à Ettelbruck
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Jeudi, le 23 juin 2011 à Esch-sur-Alzette
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, le 3 juillet 2011 à Luxembourg

- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi, le 16 et dimanche 17 juillet 2011 à Echternach
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Lundi, le 15 août 2011 à Junglinster
- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Samedi, le 24 septembre 2011 à Weiler-la-Tour
- Journée nationale du Tir à l'Arc, organisée par la FLTA
Dimanche, le 25 septembre 2011 à Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Luxembourg, Mondercange, Rumelange, Strassen, Walferdange et Wiltz
- Journée Nationale des Sports de Glace, organisée par la FLSG et la FLHG
Samedi, le 1^{er} octobre 2011 à Luxembourg-Kockelscheuer
- Journée Nationale de la Natation, organisée par la FLNS
Dimanche, le 13 novembre 2011 dans différentes piscines du pays

5.4. « Fitness Pass » et brevet sportif national

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2011 a vu une participation légèrement supérieure à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales, sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, et Colmar-Berg ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites est en recul par rapport aux années précédentes. 764 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2011

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	250	267	80
16 – 39 ans	5	3	----
40 – 59 ans	7	----	----
60 ans et +	10	----	----
Total :	272	270	80
Total général :	622		

5.5. Sport-santé et plan national « Gesond iëssen, méi bewegen »

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour seniors. En 2011 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech » a été organisée le 28 mai à Lebach (Allemagne). Plus de 1 000 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, trouvera une suite en 2012 avec une fête analogue le 12 mai à Differdange.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants de 4 ministères assure la mise en œuvre d'un plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports a contribué à ce plan d'action national par des actions propres. 4 projets (MUMO-Multisport Mondercange, Sportkrees Atert, Fit Kanner Miersch, Jonglënster gudd drop) ont atteint leur vitesse de croisière. Ils ont comme objectif de mettre en place une offre complète d'activité physique et d'initiation sportive au niveau communal ou intercommunal en prenant soin de respecter les capacités individuelles des enfants et de contribuer à un développement moteur harmonieux. Les projets mettent en pratique des modèles de coopération avec les clubs sportifs locaux. Les bilans respectifs permettront de conseiller à l'avenir des communes désireuses de lancer des initiatives ayant pour but d'augmenter, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune. Un cinquième projet « Hesper beweegt sech » a été préparé.

Le cycle des actions annuelles de la campagne « Meter fir Meter » (2007-2010) n'a pas été prolongé. Des réflexions ont été menées pour faire démarrer en 2012 une nouvelle campagne légèrement différente mais ayant toujours pour but d'amener le plus possible de personnes vers une activité physique régulière.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent plusieurs occasions en 2011 avec un stand :

- à l'occasion du « Relais pour la Vie » (6 et 7 mars)
- à l'occasion du Forum du Bénévolat (28 avril au 7 mai)
- à l'occasion de l'ING-europe marathon (13-15 mai)
- au Diddelenger Gesondheetsdag (26 juin)
- aux journées Santé à Fischbach-Schoos (12 au 14 mars)
- à l'Interinstitutional Newcomers Fair Communautés européennes (24 mars et 29 octobre)

Un événement majeur a été l'exposition conçue en collaboration avec et réalisée dans le cadre du centre commercial « Belle Etoile » du 15 au 24 septembre 2011 : toutes les fédérations sportives ont pu se présenter et donner toutes les informations nécessaires quant à leur offre sportive. Une exposition d'objets sportifs et des démonstrations/animations de différents sports ont complété l'action. Parallèlement, l'édition d'une brochure rassemblant des données sur tous les clubs des fédérations sportives a été réalisée.

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne (Expert Working Group « Sport, Health and participation »), nouvellement institué en se substituant à l'ancien « Working Group Sport and Health ». Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles.

5.6. Extension du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen »

En 2006, suite notamment à une étude sur la motricité des jeunes au Grand-Duché de Luxembourg, la nécessité d'actions interministérielles s'est avérée nécessaire. Une déclaration politique commune de 4 ministres (Education nationale, Famille, Santé, Sport)

s'alliant pour établir et mettre en œuvre un plan d'action national appelé « Gesond iessen-méi bewegen » (GIMB) visait parallèlement 2 domaines d'intervention : l'alimentation saine et l'activité physique. Ce plan d'action a introduit la démarche de stratégies communes aux quatre ministères signataires, notamment par la création d'un comité interministériel chargé de coordonner les initiatives conçues et lancées dans le cadre du plan d'action national qui, lui, devait s'étaler jusqu'en 2012. Il n'est donc pas clôturé.

Suite aux résultats d'une deuxième étude réalisée en 2008 et publiée en 2010, les faits constatés auparavant se sont confirmés et précisés. Un groupe de réflexion a entamé des travaux en vue de fournir des pistes supplémentaires en élargissant les réseaux des partenaires décisifs et en développant celles qui existent, ceci dans un premier temps pour le volet de l'activité physique. Les résultats de l'étude de 2010 ont servi de référence pour définir les pistes à privilégier dans l'optique d'une plus grande généralisation du plan d'action pour le domaine de l'activité physique. Six grands domaines (« centres d'intérêt ») ont été proposés, à l'intérieur desquels la volonté de faire avancer les choses s'exprime par des objectifs clairement formulés, meublés, eux, par des mesures concrètes avec indication précise, quoique non exhaustive, des acteurs politiques et leurs partenaires sectoriels concernés et engagés.

Centre d'intérêt N°	Libellé	Principaux acteurs concernés
1	Socles minimaux de motricité	Education, Famille, Santé, Sports
2	Stimulation et éducation motrice des enfants	Famille, Santé, Sports, Education, Intérieur
3	Motiver et mobiliser les filles et les garçons pour les activités physiques et sportives	Egalité des chances, Santé, Sport, Famille/Jeunesse, Intérieur
4	Favoriser la mobilité douce et le sport informel	Intérieur, Développement durable et Infrastructures, Tourisme, Sport
5	Compléter et améliorer l'offre sportive locale et nationale	Education, Famille, Intérieur, Sports
6	Renforcer la place du sport à l'école	Education, Intérieur, Famille, Sport

Le nombre de ministères concernés et engagés a plus que doublé. C'est l'expression concrète de l'assise plus large de la stratégie en faveur de la promotion d'habitudes de vie plus saine, dans le cadre du plan d'action, recherchée auprès et obtenue avec de nouveaux partenaires. Ceci lui confère une dimension nationale et souligne son aspect prioritaire dans l'orientation politique à moyen et long terme du Gouvernement en entier.

Il ne s'agit pas d'une simple addition d'interventions isolées des différents ministères, mais bien de mesures relevant d'une certaine cohérence, décidées et soutenues par les acteurs concernés. On peut parler de véritable politique transversale, non seulement dans sa conception, mais également dans sa mise en œuvre.

En mettant en pratique la transversalité des intentions et actions politiques, le plan d'action national répond aux recommandations formulées dans des documents successifs adoptés et diffusés par des instances au niveau européen, tant de la part de la Commission européenne que de la part du Parlement européen, et se joint aux initiatives déjà prises dans d'autres pays.

En adoptant en juin 2011 le plan d'action national GIMB en réunion du Gouvernement en conseil, le Gouvernement lui a donné une certaine visibilité voire priorité qui devrait avoir un impact positif sur sa mise en œuvre et représente un encouragement puissant à tous les acteurs sollicités.

Le plan d'action met un accent accru sur les mesures à l'intention des jeunes, notamment des enfants en bas âge. C'est en promouvant des mesures préventives et formatives qu'il entend éviter la nécessité de mesures de redressement ultérieures. C'est dans cette logique que des partenaires très précis sont sollicités, surtout ceux qui sont en charge des enfants dès leur naissance.

Il faut considérer le plan d'action comme mise en place d'un cadre qui permet aux individus de tous âges de prendre leurs décisions personnelles en accord avec leurs préférences et aspirations. Il ne saurait être question de dirigisme, mais plutôt d'un effort collectif de la part de décideurs politiques, relayés par des partenaires et multiplicateurs pour rendre les choix sains et personnels faciles et accessibles, la prise de responsabilité finale restant auprès de chaque citoyen. Les concepteurs du plan d'action plaident pour une société composée d'individus responsables auxquels il convient de faciliter l'accès à des modes de vie sains et équilibrés, objectif majeur de ce plan d'action.

Le Département ministériel des Sports assure la coordination du volet de l'activité physique au sein du plan d'action national, la coordination générale et administrative étant du ressort du ministère de la Santé.

5.7. Mesures en faveur du bénévolat dans le sport

Conscient du problème du bénévolat dans le sport, le Département ministériel des Sports a activement participé aux manifestations dans le cadre de l'« Année européenne du bénévolat » :

- participation au groupe de coordination de cette Année européenne ;
- organisation de la journée thématique « Sport et culture » dans le cadre du « Tour européen du bénévolat » proposé par la Commission européenne lors de laquelle un workshop avec des élèves, une table ronde avec des représentants du monde du sport et une discussion/interview avec des sportifs d'élite a pu avoir lieu ;
- Le Département ministériel des Sports a activement participé à plusieurs événements organisés dans le cadre de cette année européenne (Assises du bénévolat, Les femmes et le Bénévolat, Bénévolat et Intégration, Forum du bénévolat, Fête du bénévolat « Grande Région », Forum du bénévolat à la City Concorde, clôture officielle de l'année du Bénévolat).

De son côté, le Département ministériel des Sports a entamé ou préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport explicitées ci-après.

5.8. Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Département ministériel des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner à partir de 2009 le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le DMS vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Département ministériel des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

36 fédérations ont introduit leur proposition auprès du DMS. Un jury composé par 7 membres représentant le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur des Sports et le Département Ministériel des Sports, a désigné trois lauréats nationaux. Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports.

35 fédérations ont soumis au jury un(e) candidat(e) comme bénévole sportif 2011 de leur fédération. Le jury a spécialement honoré 3 candidats en leur attribuant le trophée national de bénévole sportif.

5.9. Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux

Le Département ministériel des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Quatre projets sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Département ministériel des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Redange)
- « Gudd Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)

Les projets à Mondercange et Redange sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Un cinquième projet dans la commune de Hesperange a été préparé.

5.10. Le secteur « sport » comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif a pu disposer de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et proposer de nouveaux services et activités d'animation et de formations sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

Pour la session 2010-2011, 159 clubs affiliés à 18 fédérations sportives ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA et ont inscrit 4 100 enfants. Une contribution financière de la part de l'Etat leur a été allouée sur le vu d'une attestation de fréquentation des enfants inscrits.

6. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160 000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2011 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de lithographies de Jean Jacoby, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions – p.ex. *Les sportives luxembourgeoises aux Jeux olympiques depuis 1924*, ou encore *Les 50 ans du semi-marathon de la Route du Vin* – ont été organisées par, ou en collaboration avec le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2011. D'autres projets dont e.a. le 100^e anniversaire du C.O.S.L. sont en phase de préparation.

7. RELATIONS INTERNATIONALES

7.1. Forum européen du Sport et réunion informelle des Ministres des Sports

A l'invitation de la présidence hongroise de l'Union européenne et de la Commission, le Ministre des Sports Romain Schneider a participé du 21 au 23 février 2011 au Forum européen du Sport à Budapest et à la réunion informelle des Ministres des Sports qui s'est déroulée à Gödöllő dans la banlieue de la capitale hongroise.

Le Forum fut l'occasion pour la Commission de présenter aux représentants sportifs et aux Ministres et délégués présents en session jointe le contenu de la communication sur le sport récemment adoptée ainsi que ses actions passées et futures. Elle eut également l'occasion de rappeler les contours de sa nouvelle compétence « sport » inscrite dans le traité de Lisbonne qui se veut être une compétence d'appui et de soutien.

Un panel d'intervenants issus du monde sportif eut l'opportunité pour sa part de présenter ses attentes quant à ladite communication de la Commission. Parmi les participants au panel, le président du C.O.S.L. a rappelé les priorités à cet égard des Comités olympiques européens.

La réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE portait principalement sur trois points :

- l'avenir du financement du sport par l'Union européenne et les thèmes sur lesquels de tels financements devraient porter en vue de leur mise en œuvre sur la période 2014-2020 ;
- le sport pour les personnes âgées ;
- le renforcement de la représentation de l'UE au sein du Conseil de Fondation de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Ces thèmes furent l'occasion pour le Ministre des Sports de rappeler que le « mainstreaming » du sport consistant à intégrer une dimension « sport » dans les programmes communautaires déjà existants, devrait être renforcé afin de développer, comme le mentionne l'article 165 du traité, « une dimension européenne du sport » mais également de garantir la « valeur ajoutée » des actions futures de l'UE dans le sport.

Concernant la représentation de l'UE au sein de l'AMA, le Ministre avança une proposition originale visant à la fois à assurer une continuité de représentation européenne, à permettre à la Présidence de l'UE d'exercer sa compétence et à la Commission européenne de siéger au Conseil de Fondation de l'AMA.

7.2. Entrevue à Paris avec une délégation d'Amaury Sport Organisation

Mercredi, le 23 mars 2011, à l'occasion d'une rencontre à l'Ambassade du Luxembourg à Paris, le Ministre des Sports, entouré de l'Ambassadeur, de l'administrateur général, du Président du C.O.S.L. et du représentant de la FSCL, a eu une entrevue avec les responsables d'Amaury Sport Organisation (A.S.O.), notamment avec la PDG du Groupe Amaury, le Président d'A.S.O. et Directeur du Tour de France.

A cette occasion, de nombreux souvenirs ont été évoqués autour de l'histoire du Tour de France en relation avec le Luxembourg, notamment les Grands Départs de 1989 et 2002 et son dernier passage en 2006. Au vu des expériences très réussies par le passé, le Ministre a profité de cette rencontre avec les dirigeants d'A.S.O. pour confirmer l'intérêt du

Luxembourg de voir le Tour de France refaire étape dans notre pays dans un avenir rapproché.

Par ailleurs, il a été convenu le principe qu'un(e) jeune Luxembourgeois(e) pourra intégrer l'équipe des jeunes reporters sur le Tour dès 2012.

Les responsables du Tour de France de leur côté se sont dit enchantés de l'accueil réservé au Tour à chacun de ses passages antérieurs au Grand-Duché et du succès populaire de leur épreuve phare auprès du public luxembourgeois, toujours plus nombreux sur les routes du Tour grâce aux exploits des dernières années de nos champions Kim Kirchen, Fränk et Andy Schleck.

7.3. Visite à Luxembourg du Président de la FIVB

De passage à Luxembourg pour des réunions de travail au siège de la Confédération Européenne de Volleyball (CEV), le Président de la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) a été reçu par le Ministre des Sports pour une entrevue informelle jeudi, le 9 juin 2011.

Pour l'occasion, le Président était accompagné des Vice-présidents de la FIVB, ainsi que du Président luxembourgeois de la Confédération Européenne de Volleyball et Trésorier de la FIVB.

Présent tout récemment pour quelques jours aux Jeux des Petits Etats d'Europe au Liechtenstein, le président de la FIVB s'est réjoui de la vitalité du volleyball dans les petits Etats d'Europe d'autant plus que depuis son élection en 2008, la FIVB s'efforce de promouvoir davantage le volleyball de masse plutôt que le seul volleyball de très haut niveau. Dans ce contexte, plusieurs centres de développements régionaux seront prochainement instaurés dans chacune des 5 confédérations continentales et sous la responsabilité de celles-ci. Des programmes spécifiques seront par ailleurs mis en œuvre et cofinancés par la FIVB pour la promotion du volleyball à l'école, a relevé le président.

A noter que la FIVB est à l'heure actuelle la fédération sportive internationale la plus importante sur le plan mondial en ce qui concerne le nombre de fédérations nationales associées, à savoir 220 au total. La Fédération Luxembourgeoise de Volleyball fut d'ailleurs à l'époque, en 1951, l'une des 23 premières fédérations nationales à rallier la FIVB lors du Congrès de Paris, voici 60 ans.

Les présidents de la FIVB et de la CEV se sont par ailleurs félicités du bon accueil au Luxembourg depuis 18 ans de la Confédération Europe de Volleyball par les autorités luxembourgeoises dont l'objectif reste, comme l'a souligné le ministre des sports, de développer le Luxembourg comme un pôle européen, voire international du sport. Notons à ce titre qu'à ce jour 4 fédérations continentales ou internationales ont élu domicile au Luxembourg, à savoir la Confédération Européenne de Volleyball (CEV), l'Union Européenne de Tennis de Table (ETTU), la Ligue Européenne de Natation (LEN) et la Fédération Internationale de la Marche Populaire.

7.4. Réunion informelle des Ministres des Sports à Cracovie les 13/14 octobre 2011

Les 13 et 14 octobre s'est tenu à Cracovie l'événement le plus important de la Présidence polonaise dans le domaine du sport : la réunion informelle des ministres des sports. Parmi les ministres et les représentants des institutions européennes (Parlement, Commission et

Secrétariat général du Conseil de l'Europe) assistaient également des délégués du mouvement sportif international, dont le Président de l'UEFA.

Le but de la réunion était d'engager une discussion et une coopération au sujet de l'arrangement de matches et des paris sportifs. Au cours des débats furent également présentés les résultats d'un compte satellite « sport » compilé pour la Pologne témoignant de l'impact du sport sur l'économie nationale ainsi que d'une analyse similaire effectuée dans le contexte de la phase finale de l'Euro Championsleague UEFA EURO 2012TM. Par ailleurs, les participants se sont vu présenter le programme gouvernemental polonais « My Sport Field – Orlik 2012 », instrument d'intégration sociale active par le sport.

Une présentation des villes hôtes de la phase finale de l'UEFA EURO 2012 et du programme sportif de Cracovie a eu lieu dans le stade du club de football de Cracovie.

7.5. Conseil des Ministres des Sports de l'UE à Bruxelles

Le Ministre des Sports a participé le mardi 29 novembre 2011 au Conseil des Ministres des Sports de l'Union européenne tenu sous présidence polonaise à Bruxelles.

A cette occasion, les Ministres des Sports de l'UE ont adopté :

- la résolution du Conseil concernant la représentation des Etats membres de l'UE au sein de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) ;
- les conclusions du Conseil sur le rôle joué par le volontariat dans le sport pour promouvoir la citoyenneté active, et
- les conclusions du Conseil sur la lutte contre le trucage des matches.

Les ministres ont procédé par la suite à un débat d'orientation sur le thème de la bonne gouvernance dans le sport sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence polonaise. « La nature même du sport, fondée sur l'esprit sportif, la compétition équitable et le fair-play, exige de combattre avec fermeté et efficacité toutes les pratiques et attitudes contraires à l'éthique » a fait valoir le ministre à cet égard. « Cependant, je pense que c'est d'abord au sein même de sa sphère d'autonomie que le mouvement sportif doit déterminer ses règles de conduite et promouvoir sa bonne gouvernance. Notre rôle d'autorité publique doit avant tout viser à encourager les initiatives autorégulatrices et à mettre en place des coopérations lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, comme par exemple en matière de lutte contre le dopage et les matches truqués, qui sont des préoccupations particulièrement urgentes, et au final à créer les conditions les plus favorables pour une large participation de la population aux activités sportives » a poursuivi le ministre.

Parlant d'exemples de bonnes pratiques dans ce contexte, le ministre a cité notamment certaines démarches autorégulatrices, encouragées et soutenues par les autorités publiques comme la lutte anti-dopage menée par l'AMA et son Code Mondial, des initiatives récentes de l'UEFA en matière de saine gestion financière des clubs ou les initiatives de plusieurs fédérations sportives visant, en coopération avec les opérateurs de paris et les autorités publiques, à lutter contre le phénomène des matches truqués.

La Commissaire européenne responsable des sports a présenté par ailleurs les bases du futur programme de l'UE en faveur du sport. Sur base de l'évaluation des actions préparatoires, la Commission propose à cet égard un budget annuel de 34 millions d'euros, soit 238 millions d'euros sur 7 années, budget censé servir prioritairement des actions ayant une dimension européenne.

Finalement, la future Présidence danoise a présenté ses priorités en matière de sport pour le premier semestre 2012, à savoir : la partie sport du programme Erasmus pour tous, la coordination de l'UE avant la réunion de l'AMA du mois de mai 2012, la lutte contre les matches truqués ainsi que le bénévolat et le volontariat avec un accent particulier mis sur les sports non-professionnels.

7.6. Réunion des directeurs des sports à Gdansk

En date des 15 et 16 décembre eut lieu à Gdansk la réunion des directeurs des sports de l'Union européenne.

Lors des deux jours, les délégations ont débattu sur les thèmes de la bonne gouvernance dans le sport, avec, en point de mire, les relations entre l'autonomie des organismes de sport et le rôle de l'Etat. Le concept de la bonne gouvernance repose sur les principes suivants : autonomie dans un cadre légal, démocratie, des procédures claires et transparentes d'élection, responsabilité dans la prise de décision, code d'éthique approprié, procédures de règlement de conflits d'intérêt, solidarité financière, égalité de chance entre les sexes, intégrité des compétitions sportives.

Le sujet représente également un champ d'intérêt majeur au niveau des groupes d'experts nouvellement créés dans le cadre du plan de travail de l'UE 2011-2014. Le groupe d'experts pour la bonne gouvernance s'est réuni pour une première séance de travail au début du mois de décembre 2011.

Un autre sujet à l'ordre du jour à Gdansk qui fut largement discuté était l'étude de l'UE sur le financement du sport amateur.

8. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

8.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 45 médecins et un personnel assistant de 44 secrétaires. En 2011, 12475 examens ont été faits.

Les boxeurs, les sportifs handicapés et les plongeurs ont eu des examens spécialisés.

4 sportifs seulement ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils sont orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur aptitude.

1,5 % des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif.

L'application SPMED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, en outre, le traitement et le suivi des examens.

Depuis juin 2010, un électrocardiogramme est réalisé pour les sportifs qui atteignent l'âge de 15, 18 et 30. 5.000 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2011.

8.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure « Sport-Etudes »

En 2011, 219 jeunes sportifs de la structure « Sports-Etudes » ont été examinés de façon approfondie.

Les sportifs faisant partie de la structure « Sports-Etudes » sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, infirmière, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...).

Tout au long de l'année, un certain nombre de sportifs ont été vus en urgence au service médico-sportif.

8.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2011, 45 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

8.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2011, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le DMS et le Ministère de la Santé.

8.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2011, la convention entre le DMS et le CRP santé a été reconduite.

L'objectif général était de poursuivre la surveillance des blessures sportives mise en place au cours des dernières années.

Une nouvelle version 2.0 de l'application TIPPS (Training and Injury Prevention Platform for Sports) a été programmée et mise en ligne. Elle se distingue par une meilleure ergonomie et prévoit davantage de fonctionnalités destinées aux entraîneurs et aux membres de l'équipe médicale afin de suivre leurs athlètes au niveau des entraînements, respectivement des blessures.

Le seul cadre de la structure « Sports-Etudes » a été dépassé et les fonctions avancées de suivi sont désormais accessibles à tous les jeunes athlètes des centres de formation, ainsi qu'à leurs entraîneurs fédéraux.

Le TIPPS 2.0 est à présent aussi disponible au grand public via certaines fonctionnalités de base. Les élèves de la structure « Sports-Etudes » continuent d'être suivis de manière plus intense.

Le bilan complet portant sur l'année scolaire 2010-2011 a été présenté sous la forme d'un rapport rendu au mois de septembre et des recommandations ont été formulées.

8.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de la convention, 2 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée hebdomadaire chacun au sein du service médico-sportif. L'équipe a été renforcée par une infirmière. Elle est présente tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

8.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 177 contrôles ont été effectués en 2011, dont 87 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 58 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et hors compétition. 2 contrôles ont donné lieu à un résultat positif.

Comme par le passé un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2011, l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a pu maintenir son accréditation ISO 9001 :2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

8.8. La lutte antidopage au niveau international

Durant l'année 2011, le chef du service médico-sportif avait été appelé à présider auprès de l'Agence Mondiale Antidopage le Groupe d'experts pour les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) de substances ou méthodes figurant sur la Liste des Interdictions.

Dans le cadre de la coopération entre les agences antidopage française, allemande, autrichienne et suisse, le Luxembourg avait également été invité en septembre 2011 à une séance de travail à Paris. Les échanges ont porté notamment sur les relations avec l'AMA, l'UNESCO, les forces de l'ordre et des douanes au sujet du trafic et de la détention de produits dopants, sur la constitution des groupes cibles des athlètes de haut niveau, sur les mesures et compétences juridictionnelles ainsi que sur les financements engagés dans la lutte contre le dopage.

Du 14 au 16 novembre 2011, le Luxembourg a assisté à la Troisième Session de la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO à laquelle adhéraient à ce moment 164 pays, soit 84,46 % de l'ensemble des 193 Etats-membres de l'UNESCO. Les principales résolutions portent sur les activités promotionnelles de la Convention, le fonctionnement et la répartition du Fonds pour l'élimination du dopage ainsi que sur les mesures prises par les Etats parties pour la mise en œuvre de la Convention, un questionnaire ayant été préalablement établi à ce titre.

Outre la présence aux réunions plus traditionnelles, en mai, juin et septembre 2011, du comité de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage avec en particulier la mise à jour de la liste des substances et méthodes figurant sur la Liste des Interdictions et pour faire déterminer au sein du CAHAMA les relations et prises de position des autorités publiques européennes quant aux décisions et activités de l'AMA, il y eut surtout dès cette année 2011 les 12, 13 et 14 octobre à Paris des réunions extraordinaires des Groupes consultatifs (sur les questions juridiques, scientifiques, sur l'éducation et les critères de conformité) centrées sur le démarrage de la révision du Code mondial de l'AMA.

Au sein de l'Union européenne, il s'agissait dans un premier temps de refixer la représentation des trois délégués gouvernementaux, membres du Conseil de Fondation de l'AMA. Contrairement au passé, alors que les délégués de l'UE étaient désignés en fonction des Présidences successives, il a été opté pour un système de nomination attribuant aux représentants communautaires une durée de mandat de trois ans, à l'instar du mandat de l'ensemble des autres membres dudit Conseil de Fondation.

Dans le cadre du Plan d'action pour le sport que l'Union européenne s'est fixé de 2011 à 2014, un groupe d'experts concernant l'Antidopage (XG AD) a été créé. Dans l'immédiat ce groupe de travail s'est donné comme mission de contribuer lui aussi avec des propositions à la Révision du Code mondial pour autant que les règles communautaires sont concernées.

Par ailleurs, lors de sa première réunion le 19 octobre 20011, le XG AD entend œuvrer pour contrer le dopage dans le sport récréatif et les salles de fitness.

8.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Sarrebruck ont été continués.

9. LES BASES NAUTIQUES

9.1. La base nautique de Lultzhausen

Le chantier de la 2^e phase, entamé en 2006, avec la construction du nouveau bâtiment central, touche à sa fin. Il ne reste que de menus travaux de parachèvement ainsi que les plantations des alentours à réaliser. Les tracts sanitaires sont d'ores et déjà opérationnels, et les bureaux, longtemps hébergés dans les conteneurs, ont enfin pu être déménagés dans un espace réservé à l'administration.

Si la réouverture et l'inauguration officielle de la base ont dû être refixées à plusieurs reprises et sont finalement prévues pour le premier semestre 2012, le fonctionnement en a été garanti de façon continue et évolue, depuis le 1^{er} juillet 2011, sous une expérience pilote. Ainsi, le Département ministériel des Sports a signé une convention avec les services du Service national de la Jeunesse (SNJ) fixant les conditions et modalités de collaboration des deux entités sous le régime de la gestion séparée. Les deux entités réservent chacune une partie de leurs budgets respectifs pour couvrir les frais d'entretien, de fonctionnement et d'acquisitions.

De cette manière, il peut non seulement être procédé de façon rapide aux paiements liés à la base, mais des recettes qui seront réemployées au budget peuvent également être générées pour ainsi contribuer à un maximum de flexibilité.

L'expérience se poursuivra pour l'année calendaire de 2012.

9.2. La base nautique de Liefrange

Comme annoncé, divers travaux de réaménagement et de rénovation ont été réalisés, suite auxquelles la base a recouvert sa fonctionnalité d'antan et notamment sa complémentarité avec celle de Lultzhausen. Comme à l'accoutumée le locataire actuel, le Yacht club du Grand-Duché de Luxembourg, au nom de la Fédération de voile, a géré l'installation en bon père de famille.

Malheureusement, le fonctionnement normal de la base a été altéré dès la mi-année 2011. En effet, en raison d'une déficience en précipitations, le niveau d'eau du lac baissait continuellement pour arriver à une cote minimale de 308m (normale 320m). Les pontons en place permettant l'abordage des dériveurs ont de ce fait perdu très tôt leur praticabilité et les activités sportives ont dû chômer pour la majeure partie.

10. EQUIPEMENT SPORTIF

10.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un 8^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. 4 listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectivement du 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 89 projets sont en service. Trois projets sont actuellement encore en voie de réalisation, il s'agit en l'occurrence de la piscine intercommunale à Larochette, du stade d'eaux vives à Diekirch et du centre national des quilleurs à Pétange, dont l'inauguration est imminente. Trois autres projets sont actuellement reportés « sine die » par décision des Communes concernées, à savoir celui de la piscine scolaire à Kayl, celui du terrain multisports à Redange/Attert et celui de la plaine multisports à Bettembourg.

Finalement, à la lumière de la situation économique et financière difficile du moment, le Conseil de Gouvernement en sa réunion du 30 avril 2010 a décidé de reporter à l'année 2013 la réalisation d'un dernier projet inscrit à ce 8^e programme quinquennal, à savoir celui de la construction d'un vélodrome. En même temps, il a mandaté le Ministre des Sports de rechercher d'ici-là un site alternatif permettant la réalisation de ce projet à un coût total moindre que celui en discussion jusqu'alors sur le site pressenti de Luxembourg-Cessange.

Dans cet ordre d'idées, un appel à candidature avait été adressé à toute administration communale du pays dès octobre 2010 pour recueillir l'intérêt de toute Ville ou Commune disposée à accueillir sur son territoire le nouveau projet de vélodrome. Cet appel s'est soldé par la seule candidature, dans les conditions prédéfinies, de la Commune de Mondorf avec laquelle des pourparlers ont été entamés dès avril 2011.

Ces démarches se poursuivent actuellement et nécessitent une concertation détaillée et préalable entre le Département ministériel des Sports et, entre autres, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et l'Administration des Bâtiments Publics. Il s'agit en effet de savoir si un projet global tel que préconisé par la Commune de Mondorf et comprenant notamment un lycée, une piscine couverte et un vélodrome offrant l'espace nécessaire à un hall omnisports en son sein, est envisageable et réalisable sur le site proposé. Le projet de vélodrome sur ce site prendrait dès lors tout son sens au vu des synergies escomptées dans le cadre d'un tel projet global. En cas d'accord des instances étatiques, la Commune de Mondorf sera amenée à faire établir un plan directeur (masterplan) pour l'ensemble du projet.

10.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 3 dotations suivantes;

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €
Exercice 2011 :	16.500.000 €

Pour l'exercice 2012, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 16.000.000 €.

Le programme prévisionnel s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise en gros la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 2 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1^{ère} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009. Une 2^e liste de projets a été établie par règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

A l'instar du 8^e programme, la loi du 9^e programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par trois dotations afférentes de 3.500.000 € en 2008, 2009 et 2010 et d'une dotation de 5.000.000 € en 2011. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2012.

Depuis 2003, 132 projets de rénovation ont pu bénéficier de ces dotations, dont :

45 installations de football,
33 halls sportifs,
18 installations de tennis,
10 terrains multisports,
6 stades d'athlétisme,
4 piscines couvertes,
3 piscines en plein air,
2 stands de tir aux armes sportives,
2 terrains d'aviation,
1 patinoire,
1 boulodrome,
1 salle de tennis de table,
1 installation de plongée,
1 installation équestre,
1 piste inline-skating.

11. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

11.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

11.1.1. Le bâtiment central

En 2011 a eu lieu la sixième phase du programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui comprenait l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

Les travaux d'agrandissement du grand réfectoire portant sa capacité d'accueil à deux cents personnes ont été achevés.

Il a par ailleurs été procédé à la construction d'un complexe de chambres froides comprenant un compartiment réfrigérateur, un compartiment congélateur et un compartiment fruits et légumes, qui sont connectés directement à la cuisine existante.

11.1.2. Le stade multisports

En 2011 il a été aménagé une nouvelle aire du lancer du poids près de l'entrée du stade.

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2013/2014.

11.1.3. Autres infrastructures

En 2012 seront aménagés derrière le hall des sports, les terrains de beach-volley supprimés pour la construction du bâtiment scolaire dit « Sportlycée », un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor.

11.1.4. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2011

Recettes : 113.000 €

Frais de fonctionnement courants : 478.000 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 24 %

Service logement-restauration

En 2011, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.183	4.901	39.449

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sports-études et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1.800 heures
Salle de classe 2 :	1.800 heures
Salle de classe 3 :	1.100 heures
Salle de classe 4 :	1.100 heures

11.2. Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1.520	400	50	260	2.230
Salle de gymnastique	1.400	400	/	/	1.800
Salle de judo	1.300	120	/	/	1.420
Salle de musculation	1.000	/	/	/	1.000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7.420	1.120	80	300	8920

12. ENEPS

12.1. Les Centres de Formation

L'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS) assure et coordonne les Centres de Formation avec les 13 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo

Projets annexés aux Centres de Formation

Soucieuse d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social l'ENEPS coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
 - o Organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires
 - o Coordination et soutien d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange ; Internat FLBB-filles Mersch)
 - o Tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études
- Suivi médical et paramédical par
 - o Examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain
 - o la mise à disposition d'un kinésithérapeute/préparateur physique dans le contexte du Sports-Etudes

- Stages d'entraînement
 - o L'ENEPS a coordonné et financé 14 stages d'entraînement des différents Centres de Formation
 - o 6 stages ont eu lieu en collaboration avec le BLOSO
 - o L'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Samoëns (France) regroupant 33 athlètes issus de différents centres de formation. Un entraîneur du Centre de Formation de la FSCL ainsi que deux accompagnateurs de l'ENEPS ont encadré les jeunes athlètes.
- Transport
 - o La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
 - o L'envergure du transport est en augmentation permanente due au développement de la structure Sports-Études (4 classes jusqu'en juillet 2008 et 14 classes à partir de la rentrée scolaire 2010/2011). À partir de la rentrée 2010-2011, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon) a dû être réservé en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque afin de garantir un déroulement optimal des entraînements matinaux.
 - o Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par l'ENEPS.
- Projet d'entraînement mental
 - o L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le cadre du sport de haut niveau. L'ENEPS essaie de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport.
 - o Encadrement mental des sportifs du Sports-Études par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

12.2. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2011 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 10 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres 8 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues) le nombre total des formations s'élève à 56 unités.

Un groupe de travail, dont font partie des représentants du mouvement sportif et du Département Ministériel du Sport, est en train de mettre sur pied une réforme des formations, réforme qui est basée sur l'enseignement par compétences.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	7
Moyen	3
Supérieur	3

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	11
Entraîneurs B	4
Entraîneurs A	1

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	3
Supérieur	3

D. Organisation des modules généraux pluridisciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	3
Entraîneurs B	3
Entraîneurs A	3

E. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
For Kids	3

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique I 1	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport 1	Entraîneurs B	Moyen
Préparation mentale	Entraîneurs A	Supérieur

Alimentation	Entraîneurs A	Supérieur
Médecine et kinésithérapie du Sport 2	Entraîneurs A	Supérieur

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Karaté : Kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de Judo	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de Handball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Masculine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Juges/arbitres de tennis de table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volley	Arbitres de Volleyball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volley	Arbitres de Volleyball	Moyen

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateurs de Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Initiateur de Karaté
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Initiateurs de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs « B » de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs « A » de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Initiateurs de Gymnastique artistique
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Initiateur de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneur B de Handball
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M1 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M2 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Fédération Luxembourgeoise de Handball
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Initiateur de natation
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Initiateur de Cyclisme
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Entraîneurs « B » de cyclisme
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Initiateur de Triathlon
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Initiateur de Volleyball

Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent	Initiation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation
Kinderfussball	Animateurs	Initiation (3)
Tennis de table	Animateurs	Initiation

Formation pour moniteurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Moniteurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de plein – air	supérieur (1)
Sport – Loisir	Moniteurs pour Seniors	supérieur (2)
Capitaines de route	Animateur	inférieur
Module moniteurs de plein air	Moniteur d'escalade sur mur artificiel	supérieur

Formation continue

Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine

Formations continues en collaboration avec le « Sportlycée »

- Préparation physique générale

Formations continues en collaboration avec le SCRIPT

L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la « Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung » dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action „Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs. Depuis 2 années, en collaboration avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale, une formation continue ad hoc est offerte aux enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement postprimaire.

Projets européens

Protocole de Coopération avec la Sarre

Cet accord prévoit entre autre des formations continues pour les entraîneurs nationaux et fédéraux des deux régions. C'est ainsi qu'en 2010 l' ENEPS, en collaboration avec ses partenaires, le C.O.S.L., le LSVS (Landessportverband des Saarlandes) et le Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport des Saarlandes et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport, a organisé six formations continues portant sur

- Grundlagentraining in den Sportklassen
- Mentaltraining
- Handlungsschnelligkeitstraining in den Spielsportarten

Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la province de Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie – Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région,...)
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation ;
- échanges au niveau du sport scolaire.

13. DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE SPORT-ÉTUDES

13.1. Organisation

Depuis le début du fonctionnement du projet Sports-Etudes en 2007/2008 sur le site de l'INS, le nombre d'élèves inscrits est en augmentation constante :

Année scolaire	Nombre d'élèves	Nombre de classes
2007-2008	+/-70	4
2008-2009	+/-200	10
2009-2010	+/-250	13
2010-2011	+/-280	14

L'enseignement secondaire fonctionne jusqu'en 1^{ère} (sont proposées les sections C et D). L'enseignement secondaire technique couvre les filières du cycle inférieur (7^e-9^e).

Ce projet est une réalisation commune du mouvement sportif (C.O.S.L. – Fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS et MENFP).

Le projet de loi portant création du Sportlycée a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 21 octobre 2011. Il a été déposé à la Chambre des Députés en date du 17.11.2011 par la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. La procédure législative est actuellement en cours.

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la **réussite scolaire** par :
 - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
 - un projet pédagogique adapté et différencié ;
 - des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires,
- la **réussite sportive** par :
 - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD : Long Term Athlete Development) ;
 - le placement de l'athlète au centre des intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité,
- une **intégration sociale** normale par :
 - des périodes de récupération ;
 - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribue à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs :

- le projet « Sports-Etudes » est offert dans les deux ordres d'enseignement, secondaire (7^e-1^{er}) et secondaire technique (7^e-9^e) ;

- une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie est mise en place pour les élèves-sportifs des classes de 10^e-13^e ;
- les classes du Sportlycée ne comprennent que des élèves adhérant au projet « Sports-Etudes » ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au jeudi/vendredi;
- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires ; des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de pertes de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par:
 - le « splitting » d'une année scolaire
 - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations
 - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2)

Organisation en 2010/2011 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7 ^e	2	1
Classes de 6 ^e	2	
Classe de 8 ^e		1
Classes de 5 ^e	2	
Classe de 9 ^e		1
Classe de 4 ^e	2	
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 2 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 1 ^{ère}	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 14 classes : +/-280 élèves		

Horaire classes de 7^e – 6^e / 8^e :

PMG = Préparation Motrice Générale
 PPMG = Préparation Physique et Motrice Générale
 PPG = Préparation Physique Générale
 ES = Entraînement Spécifique
 EPS = Education Physique et Sportive

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 2	08:55	09:45	PMG (6 ^e /8 ^e)	Cours	ES	Cours	Cours
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	Cours	EPS (7 ^e)
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	EPS (6 ^e)
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	EPS (6 ^e)
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire des classes de 5^e/9^e :

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	Cours	ES	PPMG	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	PPMG	Cours	Cours	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Déjeuner	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	suivi	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14 :50	Cours		Cours		Cours
Unité 9	15:00	15 :50	suivi		suivi		suivi

Horaire de la classe de 3^e – *1^e:

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	08:05	08:55	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 2	08:55	09:45	Cours	PPG ou ES	ES	Cours	ES
Unité 3	10:00	10:50	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Unité 4	10:50	11:40	Cours	Cours	Cours	PPG ou ES	Cours
Unité 5	11:40	12:25	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	PPG ou ES	Déjeuner
Unité 6	12:25	13:10	Cours	Cours	Cours	Déjeuner	Cours
Unité 7	13:10	14:00	Cours	Cours	Cours	suivi	Cours
Unité 8	14:00	14:50	Cours	Cours	Cours		Cours
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		suivi

* l'horaire de la classe de 1^{ère} ne prévoit pas d'entraînement spécifique le vendredi matin

13.2. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du Sports-Études (SE)

L'ENEPS est chargée de la coordination du volet sportif du SE. Les tâches et supports ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2011 :

sur le plan sportif :

1. Coopération et communication avec les fédérations et entraîneurs nationaux et/ou DTN :
 - liens entre les fédérations et l'école
 - transmission d'informations lors de réunions formelles et informelles avec les entraîneurs fédéraux et/ou DTN
 - organisation de réunions formelles, régulières (6) regroupant tous les entraîneurs fédéraux des athlètes du Sportlycée (« Trainerstaminets »)
 - recueil de feedback des entraîneurs et de responsables fédéraux
2. Participation au développement du projet (membre de la commission de pilotage).
3. Organisation et évaluation des tests d'entrée (tests sportifs) qui ont eu lieu pendant 2 weekends (le 10,11 et le 17,18 juin 2011).
4. Donner un avis sur le volet sportif de la sélection des nouveaux(elles) élèves.
5. Organisation des cours PPG et PMG ensemble avec l'équipe des professeurs d'EPS.
6. Coordination des programmes d'entraînement des athlètes en communication avec les entraîneurs.
7. Création et gestion des bulletins sportifs des élèves du SE afin de leur permettre d'avoir un feedback sur leur niveau sportif de la part des entraîneurs et des professeurs d'EPS.
8. Organisation et réservation des infrastructures sportives afin que les entraînements puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

sur le plan financier :

9. Augmentation du budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de Formation afin de permettre aux fédérations de couvrir les heures d'entraînement matinales supplémentaires dans le cadre du SE (mercredi et vendredi de 8 à 10h).
10. Financement d'un psychologue qui est au service du SE (au total 20h/semaine).
11. Prise en charge des frais de déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen, matin et après-midi).
12. Contribution à un stage interfédéral organisé dans le cadre du SE.

Vu que la structure Sports-Études est en cours de développement et qu'une législation scolaire fait actuellement encore défaut, l'ENEPS s'est également engagée sur d'autres plans afin de pouvoir garantir le fonctionnement quotidien ainsi que le développement futur du projet :

aide directe sur le plan administratif :

1. mise à disposition temporaire des services d'un agent de l'ENEPS au niveau de la comptabilité et du secrétariat du SE ;
2. mise à disposition de services divers selon besoin.

13.3. Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 25 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sports-Etudes, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au delà de la classe de 9^e.

13.4. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le programme et l'organisation des études pour les élèves pouvant faire valoir de bons résultats sportifs au niveau de compétitions internationales.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,

- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

À la rentrée de l'année scolaire 2010/2011, l'ENEPS a organisé et coordonné 5 aménagements permettant à des sportifs(ves) talentueux(ses) ne pouvant intégrer la structure Sports-Études par leur choix de section ou de filière, de profiter d'une dispense de certains cours afin de pouvoir participer aux entraînements matinaux du mercredi ensemble avec le groupe SE. Des coopérations ont pu être réalisées avec les lycées suivants : EPF, LRSL, LTAM, LTJBM.

14. COQUE

A l'aube des 10 ans de la Coque et des 30 ans de son Centre aquatique, 2011 a été une année de consolidation pour les activités qui ont atteint leur rythme de croisière.

Alors que les travaux de parachèvement du Centre des salles et de rénovation du Centre aquatique sont terminés, la fréquentation globale du Centre s'est stabilisée au-delà des 600.000 visiteurs.

14.1. Le sport

14.1.1. Le sport fédéral

Les entraînements et les manifestations sportives

23 fédérations s'entraînent à la Coque, dont les 12 suivantes régulièrement :

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive pour personnes mentalement handicapées
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basketball
- FLE : Fédération Luxembourgeoise d'Escrime
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby
- FLT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volleyball

Les 11 autres fédérations recourent de manière plus intermittente aux services de la Coque.

A travers le cadre élite du C.O.S.L., les sportifs qui en sont membres s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle, notamment ceux licenciés aux fédérations suivantes:

- DSFL : Dance Sport Federation Luxembourg
- ACL : Automobile Club Luxembourg
- FSCL : Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois
- FLSG : Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace
- FLG : Fédération Luxembourgeoise de Golf
- FLS : Fédération Luxembourgeoise de Ski

L'ensemble des heures d'entraînement correspond à une mise à disposition d'espaces annuelle de 19772 heures en 2011.

57 manifestations fédérales, représentant 3152,5 heures d'utilisation d'espaces, se sont déroulées en 2011, dont les plus représentatives ci-dessous:

- FLVB : Novotel-Cup 2011, Finales des Coupes, Finales European small countries division dames et un match en mémoire de Deni Krivova

- FLA : 9 meetings d'athlétisme, dont le 9ième Dussmann Meeting, City Jogging
- FLF: Challenge René Bernard (Football)
- FLBB : ½ Finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), Qualifications aux Championnats d'Europe
- FLTT : 6th Lux-Open et IJM (Internationale Jugendmeisterschaften)
- FLAM : Championnats nationaux (karaté kumité et kata, judo), Open Terres Rouges et le Gala de Judo
- FLH : ½ Finales et Finales Coupe de Luxembourg
- FLTRI : Indoor Triathlon 2011
- FLNS : 13th Euro-meet, CIJ-Meet, Compétitions de Plongeon, Championnats Nationaux
- FLDE : Championnats Interclubs d'échecs
- FLGym : Journée Nationale de la Gymnastique, Championnat des Sections
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2011
- Special Olympics : Challenge d'athlétisme
- LASEP : 2 tournois de football indoor, 2 manifestations "Freed mat Liichtathletik" (filles et garçons), Butzen an der Coque et Brevet Sportif National
- LASEL : Fun in Athletics, Championnat de Karaté et Tournoi de Mini-Handball

Certaines de ces compétitions ont eu un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation et/ou la réalisation de performances d'athlètes de renom :

- FLNS : 13^e Euro-Meet, avec la participation des nageurs Alain Bernard, Hugues Dubosq, les frères Deibler, et les nageuses Coralie Balmy et Silke Lippok,
- FLA : 9^e Dussmann Meeting avec la participation du sprinteur polonais Dariusz Kuc, d'une star du sprint français Leslie Djhone et de la demi-fondeuse tchèque Lenka Masná,
- FLE : 3 tournois de coupe du monde juniors

Les stages de sparring

La Coque, grâce à la gamme complète d'activités et de prestations qu'elle propose, mais aussi grâce à la politique tarifaire avantageuse adaptée depuis 2009, est de plus en plus sollicitée pour des stages de sparring internationaux.

A titre d'exemple sont relevés les stages organisés à l'initiative des fédérations luxembourgeoises :

- La FLTT a accueilli début mai l'équipe américaine féminine pour se préparer aux Championnats du Monde de Rotterdam.
- La FLA a également reçu en sparring Clavel Kayitaré, double médaillé d'argent (100m, 200m) aux JO paralympiques d'Athènes en 2004, catégorie T 42.
- La FLAM, suite à l'Open Terres Rouges, a organisé un stage international de judo.
- La FLVB a organisé 3 stages sparring avec des équipes allemandes et néerlandaises.

La Coque a aussi accueilli 17 stages de groupes sportifs internationaux :

- 10 de natation, dont celui du cercle des nageurs d'Antibes qui compte dans ses rangs des athlètes de renom accompagnés de leurs entraîneurs tout aussi réputés (Romain Barral, Denis Auguin et Franck Esposito,...)
- 4 de plongeon,
- 2 de triathlon.

- 1 d'athlétisme auquel a pris part Leslie Djhone, Champion d'Europe (400 m) et Champion d'Europe en relais (4x400m) et détenteur du record de France du 400 m. Leslie Djhone et son entraîneur François Pépin ont dédié à la Coque une partie de leur succès aux Championnats d'Europe de Bercy et ont adressé leurs remerciements pour la qualité de l'accueil et des installations.

14.1.2. Le sport scolaire

L'utilisation des espaces alloués aux établissements scolaires relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

La fréquentation est stable avec 155956 élèves. Il faut cependant noter l'accentuation d'une tendance qui s'est dégagée depuis quelques années, une baisse de fréquentation du Centre Aquatique reportée sur le Centre des Salles. Ce transfert représente près de 14.000 élèves, soit 8,97 %.

Le contingent de 7 espaces par heure alloué au Centre des salles aux établissements relevant du MENFP est dépassé. Il appartiendra au Ministère de redéfinir les priorités ou de trouver des solutions alternatives dès la prochaine rentrée afin de revenir au contingent prévu.

Les manifestations sportives d'élèves

Ci-après les principales manifestations :

- La 6^e édition du « Wibbel an Dribbel » (3900 participants) organisée par le Département ministériel des Sports.
- Le Lycée Technique des Professions de Santé a renouvelé l'action « Health Virus Day » pour la 6^e fois (650 participants).
- Ces deux manifestations de sport scolaire ont réuni 4 550 élèves et ont requis 1 113 heures de mise à disposition.

14.1.3. Le sport-loisir

Dans l'intérêt du sport de compétition et de loisir, il devenait était indispensable d'offrir des prestations accessoires dont se doit d'être doté tout Centre Aquatique moderne (Centre de Détente, Salle de Fitness).

Les plus de 4,74 % de fréquentation des installations aquatiques repose largement sur ces activités accessoires. Des développements futurs (jeux aquatiques, animations pour les jeunes, ...) sont en cours d'analyse de façon à pouvoir garantir la pérennité de la natation sociale.

Les cours de sport individuels

Avec 35 421 participants, les cours sportifs ont connu un accroissement de 6,91 % réparti à parts égales entre les activités en salle et dans l'eau.

Le Taerobics et la Zumba ont élargi l'éventail des cours offerts à 67 unités.

La Coque compte plus de 11 000 abonnés « Coque Kaart » qui pratiquent une activité sportive régulière.

A l'automne 2011, le système basé sur la fidélisation et la flexibilité, jusqu'alors en phase test, a été généralisé. Le principe des entrées par abonnement 10+1 et 20+5, chargées sur la Coque Kaart a été abandonné au profit de celui du prépaiement : désormais le client bénéficie de remises jusqu'à 15 %, en gardant la totale liberté de choisir son activité suivant ses préférences. A titre d'exemple, un nageur peut décider de passer au Centre de Détente et/ou au Fitness du Centre aquatique et/ou de se restaurer à la Perla sans avoir à repasser par la caisse si sa Coque Kaart est suffisamment pré-chargée.

Le sport d'entreprise

Le sport d'entreprise reste un secteur très dynamique. En progression de 11,74 % cette année, le nombre des participants atteint les 9 972.

Malgré une diversification des activités, le football en salle a toujours la préférence des entreprises.

14.2. Les conférences et séminaires

Le secteur des conférences et séminaires poursuit sa reprise (+24,3%) après la crise qui l'avait touché de plein fouet en 2009.

Avec un total de 5 295 participants, le niveau de l'année de référence 2008 est non seulement atteint, mais légèrement dépassé. Pour ce faire, l'accent est mis sur le développement de solutions sur mesure.

L'attractivité des services annexes (hôtel 3 étoiles, Centre de Détente, Restauration, ...) a soutenu la sortie de crise de ce secteur.

14.3. Les expositions

Le Hall de la Coque, que traversent plus 600 000 personnes par an, est le lieu idéal pour les expositions. La Fondation Kriibskrank Kanner a ainsi donné une large visibilité à sa campagne « se battre comme un lion ». C'est aussi un grand espace qui permet des expositions d'exception : jusqu'en mars 2012 y est exposé l'avion historique « d'Klemm », récemment restauré.

14.4. Les manifestations grand public

Le relais pour la vie

La Coque a accueilli pour la sixième année consécutive le « Relais pour la Vie » avec un record de 8 500 participants. Cet événement de solidarité attire de plus en plus de participants institutionnels et de spectateurs.

Les manifestations spectacles

La Coque a organisé en octobre 2011 la deuxième édition du Dinnerkrimi « Mord an Bord, Mylord ! ». Ce spectacle dînatoire, qui a réuni 100 convives, allie un dîner gastronomique et une pièce de théâtre interactive.

- Le 9 décembre 2011 la Coque a fait salle comble avec 1 650 spectateurs au Gymnase en présentant Gymmotion, un show acrobatique exécuté par des champions en titre de gymnastique et des artistes de renommée mondiale. En ouverture, la jeunesse de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique a présenté sa discipline.
- ABBA Mania – the original from London's West End, le concert hommage le plus fidèle et authentique jamais rendu à ABBA - a été un franc succès avec 2 167 spectateurs, le 11 décembre à l'Aréna.
- L'apogée culturelle avec 3 066 spectateurs fut atteinte avec Night of the Proms, un événement musical unique en son genre en Europe. Combinant le large éventail de la musique classique au pop, les différents artistes de renommée (Seal, Alison Moyet, Nile Rodgers & Chic, Stanfour et Div4s en 2011) jettent un pont entre tous les genres musicaux. L'encadrement musical était assuré par l'orchestre symphonique Il Novecento, dirigé par Robert Groslotet et le groupe attitré de la production, Electric Band, dirigé par John Miles. Enfin, pour couronner ce spectacle hors normes, les spectaculaires jeux de lumières et projections vidéo ont fait de cet événement musical un moment inoubliable.

Les tickets pour la deuxième édition programmée le 29 novembre 2012 sont d'ores et déjà en vente.

Le family Day

Le Family Day s'inscrit désormais dans une tradition annuelle avec un succès grandissant. Le programme très varié, qui a attiré plus de 3 000 visiteurs, a été élaboré par l'équipe de professionnels de la Coque en collaboration avec plusieurs fédérations sportives, l'INECC, l'école de danse Sabrina Iacovazzi, le dessinateur Andy Genen et le musicien John Rech.

La juxtaposition des chœurs d'enfants, d'adultes, du 3ème âge et des ONG, ainsi que des ensembles musicaux « Taka Tuka » et de « Dream Catcher », a mis l'accent sur l'ouverture de la Coque à un public de tous les âges et horizons.

Pour permettre à tous de découvrir ou de redécouvrir la Coque, le principe de la gratuité des activités et spectacles proposées à l'occasion du Family Day a été maintenu.

14.5. La restauration, l'hébergement et le centre de détente

La restauration

Avec un accroissement de la fréquentation de 8,34 %, essentiellement basée sur la clientèle privée, le secteur de la restauration a bien résisté à la concurrence depuis l'ouverture de 9 nouveaux restaurants dans les alentours immédiats.

Le Dive Inn' et le Fresh & Fitness Corner, points d'une restauration à emporter, marquent une progression rapide soutenue par un constant renouvellement et une adaptation saisonnière de la gamme proposée à une clientèle de plus en plus variée.

L'hébergement

On dénombre pour 2011, 9995 nuitées, soit une croissance de 12,35% du taux d'occupation.

Le recours à 3 plateformes de vente électronique a permis de compléter les créneaux laissés libres par les stages sportifs notamment fédéraux et d'entraînement de sparring qui bénéficient depuis 2011 de tarifs spéciaux.

Le centre de détente

L'année 2011 a été une année de consolidation de la fréquentation. Celle-ci sera renforcée davantage en 2012 avec l'ouverture de l'espace extérieur qui a dû être retardée pour des raisons externes.

Pour répondre à la demande, les horaires de massage ont été étendus. Des « massages express », destinés notamment à la clientèle travaillant au Kirchberg et disposant d'une courte pause, sont proposés sur l'heure du déjeuner pour occuper les créneaux libres.

14.6. Les travaux

Les travaux de mise en conformité

L'affichage « basketball » a été mis en conformité avec les nouvelles règles édictées par la FIBA.

Le système des points d'ancrage dans la toiture permet également d'utiliser cet écran dans l'Aréna le cas échéant.

Les travaux nouveaux et les améliorations

Ces travaux et projets concernent principalement l'affichage et la signalisation.

Les tableaux du Centre Aquatique et du Gymnase ont été remplacés par des modules d'écrans pouvant être assemblés. Leurs surfaces et leurs localisations peuvent être adaptées aux besoins.

Les projets

Les travaux d'installation et d'aménagement du sauna extérieur ont été parachevés sans entraver le fonctionnement ni du Centre aquatique ni du Centre de détente. L'inauguration officielle a eu lieu le 12.01.2012.

L'aménagement des espaces de verdure extérieurs, rendus inutilisables par les chantiers successifs (façade, Centre de détente, ...) est à l'étude. Un terrain omnisport complètera le projet et permettra de créer des espaces supplémentaires en vue de leur utilisation par le sport scolaire notamment.

Grâce à la paroi d'isolation acoustique installée entre le Gymnase et l'Aréna, la Coque peut désormais accueillir simultanément des manifestations dans ces deux espaces sans interférence sonore. Le projet de rénovation de l'espace « lounge » qui s'intègre dans le développement des « solutions business », est en cours d'analyse.

L'étude technique de faisabilité du mur d'escalade a été réalisée en 2011. Les études de la statique afférente sont en cours.

Le système des modules d'écran est retenu pour le remplacement des écrans de l'Aréna dont un, hors service, s'avère irréparable en raison de sa vétusté. C'est pourquoi l'acquisition d'une structure en cube est à l'étude pour assurer une visibilité des 4 côtés et dégager la vue sur le futur mur d'escalade.

Pour faciliter la surveillance et renforcer la sécurité, les installations de vidéosurveillance seront étendues dès réception des autorisations requises.

Projets et axes de développement

Dans le cadre des activités au cours des 10 premières années d'exploitation, une part spéciale a été consacrée à la réalisation de travaux et au développement des activités nouvelles au fur et à mesure du parachèvement des installations. Il s'agissait aussi de préserver l'attrait et le parfait fonctionnement d'un centre aquatique en service depuis 30 ans.

Quoique certains projets demeurent possibles, le Centre fonctionne à un plein rythme de croisière.

En poursuivant le développement des activités, en adaptant les installations aux normes en vigueur, le moment est venu de s'interroger sur la mise en place d'un système de gestion informatique intégré. Cette réflexion inclut l'homogénéisation du matériel et des applications, ce qui représente un investissement important tant en moyens budgétaires que de ressources humaines. C'est un passage obligé pour la sécurisation et la fiabilité des données, un gain de productivité, une adaptabilité aux évolutions technologiques à venir.

14.7. Statistiques

2011	Nombre d'utilisateurs et spectateurs		
	Centre des Salles	Centre Aquatique	Total par secteur
Activités sportives fédérales et scolaires	96 499	107 736	204 235
Activités sportives des particuliers	23 603	199 639	223 242
Spectateurs aux manifestations sportives	30 200	2 300	32 500
Spectateurs aux évènements de grande envergure	8 900		8 900
Conférences, séminaires, sports d'entreprise et visites	15 267		15 267
Restauration	38 334	76 666	115 000
Hébergement	9 995		9 995
Totaux	222 798	386 341	609 139

Conclusions

Avec 609 139 visiteurs, l'occupation de la Coque continue à progresser, les offres s'intensifient et se diversifient.

De pair avec les missions prioritaires lui assignées par la loi, que la Coque remplit avec le souci permanent de garantir des prestations de haute qualité, le dynamisme de ses équipes a aussi permis de déjouer les effets de la crise au niveau de la fréquentation des activités proposées à la clientèle des particuliers et des entreprises.

Grâce aux ressources propres générées, la Coque a maintenu la réduction de la dotation de 600 000 € pour 2012 au titre de sa participation aux efforts des économies budgétaires nationales. Cependant, pour maintenir le niveau qualitatif des installations et équipements indispensables, notamment dans le cadre de ces missions de base, le bilan déficitaire du Centre fait ressortir que tel ne pourra plus être le cas pour les prochains exercices avec les JPEE qui auront lieu au Luxembourg en 2013.

Le problème du financement des investissements futurs reste entier. C'est pourquoi, le Centre a sollicité l'autorisation d'affecter à certains projets prioritaires une partie de ses provisions pour amortissement, sous réserve bien évidemment que les ressources propres de la Coque suffisent à financer cet amortissement et que les participations financières de l'Etat le permettent.

Plus que jamais, la souplesse de la gestion privée de l'établissement public telle que conçue et voulue par la loi organique du 29.06.2000, apparaît comme une réponse dans l'intérêt d'un fonctionnement efficace du Centre et de ses installations, de ses capacités à remplir les missions prioritaires lui confiées dans un contexte économique délicat.

Si en 2012 l'accent est mis sur la célébration du double anniversaire de la Coque et de son Centre Aquatique, la préparation de l'accueil des Jeux des Petits Etats d'Europe s'annonce déjà à l'horizon 2013.

15. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes					
Aéronautisme	846	74	920	350	50	400		75	45	40	1 480	27
A.L.P.A.P.S.	168	154	322			0	59	13	0	34	369	70
Arts martiaux	1 602	1 073	2 675	319	260	579		87	38	56	3 435	54
Athlétisme	1 172	786	1 958	303	194	497	1 364	178	0	0	2 633	22
Automobilisme	235	19	254	0	0	0	26	30	18	0	302	8
Aviron (nouveau oct.2010)	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Badminton	646	295	941	6	3	9	678	22	12	11	995	21
Basketball	3 193	1 821	5 014	0	0	0	3 347	1424	0	0	6 438	34
Basketball Corporatif	355	35	390	0	0	0	0	0	0	0	390	21
Billard	272	20	292	0	0	0	42	0	(4)	0	292	21
Boules et pétanques	406	69	475	45	23	68	57	(19)	(7)	(5)	543	16
Boxe	42	7	49	52	26	78	25	30	11	5	173	5
Canoë/Kayak	40	10	50	17	1	18	20	7	0	0	75	5
Cricket	162	12	174	0	0	0	11	0	0	0	174	7
Cyclisme	485	54	539	0	0	0	354	0	0	2	541	33
Danse	15	15	30	75	75	150	12	4	3	5	192	8
Darts	171	22	193	0	0	0	0	0	0	0	193	14
Echecs	616	55	671	(463)	(33)	(496)	141	0	(191)	0	671	17
Equitation	147	579	726	(87)	(289)	(376)	281	0	0	0	726	12
Escalade	204	147	351	405	212	617	272	30	11	14	1 023	10
Escrime	219	112	331	0	0	0	214	(29)	0	0	331	5
Football	28 352	1 414	29 766	2 769	0	2 769	12 661	(231)	0	0	32 535	108
American Football	70	0	70	0	0	0	27	0	(2)	(2)	70	2
Football corporatif	1 491	0	1 491	0	0	0	0	72	8	0	1 571	34
Golf	312	92	404	2 367	1 216	3 583	25	12	12	12	4 023	6
Golf sur pistes	40	17	57	72	38	110	8	7	4	2	180	3
Gymnastique	718	1 959	2 677	421	2 565	2 986	2 180	285	42	241	6 231	51
Haltéroph/lutte/powerl.	121	10	131	45	22	67	44	27	23	6	254	4
Handball	1 499	791	2 290	0	0	0	1 511	405	92	66	2 853	17
Handicapés (*)	102	38	140	32	11	43	0	22	0	8	213	7
Hockey sur gazon (*)	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	365	27	392	0	0	0	248	21	12	1	426	6
Indiaca	96	119	215	0	0	0	40	5	1	0	221	8
Kickersport	300	12	312	20	0	20	0	21	0	0	353	14
Korfball	30	28	58	4	4	8	0	2	0	0	68	3
Lasel (*)	3 915	2 219	6 134	0	0	0	0	0	0	0	6 134	35
Lasep (*)	0	0	0	2 305	2 153	4 458	0	335	0	0	4 793	66
Marche populaire	1 558	1 635	3 193	0	0	0	220	0	0	0	3 193	47
Moto-cyclisme	105	5	110	32	2	34	0	3	1	0	148	13
Natation/sauvetage	508	461	969	457	525	982	661	47	97	89	2 184	12
Pêche sportive	1 655	186	1 841	190	92	282	242	(532)	(76)	(81)	2 123	73
Quilles	2 980	430	3 410	0	0	0	42	0	(6)	(6)	3 410	329
Rugby	493	38	531	120	25	145	333	(23)	7	73	756	3
Ski	114	42	156	115	35	150	81	46	0	0	352	9
Ski nautique	49	8	57	158	43	201	0	26	0	0	284	7
Sports de glace (*)	120	120	240	120	120	240	0	0	4	6	490	7
Sports santé	0	0	0	481	126	607	0	86	0	0	693	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	514	189	703	0	9	0	57	769	17
Squash	203	33	236	66	8	74	14	3	5	1	319	11
Tennis	3 912	1 798	5 710	12 000	12 000	24 000	1 815	200	101	125	30 136	56
Tennis de table	2 827	776	3 603	458	361	819	1 446	(470)	(45)	(94)	4 422	93
Tir à l'arc	277	64	341	0	0	0	128	12	11	0	364	9
Tir aux armes sportives	2 842	220	3 062	0	0	0	105	1	0	2	3 065	22
Triathlon	357	97	454	0	0	0	102	13	3	2	472	13
Voile	169	77	246	0	0	0	0	8	0	0	254	3
Volleyball	555	806	1 361	125	89	214	473	0	0	0	1 575	25
Totaux: 56 fédérations	67 261	18 931	86 192	24 443	20 468	44 911	29 349	3 568	561	859	136 091	1 526

Remarques:

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les disciplines marquées avec un astérisque n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire (chiffres de 2010 repris).

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.